

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2012
DES
SERVICES
DE **L'ÉTAT**
DANS LE
CALVADOS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet du Calvados

SUIVEZ-NOUS SUR TWITTER

@PréfetCalvados



Michel Lalande,
préfet de la région
Basse-Normandie,
préfet du Calvados

2012 fut une année au cours de laquelle l'activité des services de l'État dans le Calvados a connu une particulière densité.

La lecture du rapport d'activité que j'ai l'honneur de présenter en apporte un témoignage éclairant. Je laisse à chacun le soin d'en juger.

Je voudrais insister sur quatre points particuliers.

D'abord, sur l'importance qui s'attache au rapport lui-même. Le législateur a voulu, dans la loi du 2 mars 1982, que chaque préfet de département établisse annuellement un rapport d'activité des services de l'État. Cette volonté du législateur répond à une considération très concrète : l'État en département, comme en région, est au service des collectivités et des populations auprès desquelles il travaille. Il est normal, dans ces conditions, qu'il fasse œuvre de transparence dans l'exercice de ses missions et qu'il rende compte de son activité le plus largement possible, bien au-delà des seuls élus. Mon regret, cette année, tient dans le caractère tardif de sa publication. Mon engagement est de faire mieux l'an prochain.

Ensuite, sur l'engagement des services de la préfecture en faveur de la démocratie. Tant les élections présidentielle que législatives se sont déroulées dans de bonnes conditions. Ce travail de l'ombre que représente l'organisation des élections en lien étroit avec les mairies, je veux ici lui rendre un hommage solennel. Ce travail de l'ombre, méconnu le plus souvent, est celui d'hommes et de femmes qui sont les véritables servants de la démocratie.

En troisième lieu, sur la mobilisation des services de l'État en faveur de l'économie et du social. La lutte contre la crise qui perdure depuis plusieurs années et perturbe l'économie a été une préoccupation constante des services de l'État dans le département. Dans cet esprit, le combat en faveur de l'emploi et du développement économique, avec l'appui de tous, a constitué un objectif fondamental de l'État qui s'est investi plus que jamais dans ce vaste chantier, en particulier, la mise en place des emplois d'avenir, nouveau dispositif créé par le Gouvernement en 2012 pour relancer l'emploi en faveur des jeunes sans qualification. L'accueil des plus démunis et l'hébergement des personnes sans abri ont constitué pareillement une action prioritaire. Dans cet esprit, l'augmentation de l'offre de logements, la rénovation urbaine dans les quartiers les plus sensibles et le développement des logements sociaux ont représenté des enjeux majeurs pour l'État. Des efforts particulièrement importants ont été déployés pour renforcer les dispositifs mis en place pour l'hébergement d'urgence des personnes sans abri et pour s'efforcer de trouver des solutions pérennes pour leur intégration.

En quatrième et dernier lieu, la sécurité des personnes et des biens a constitué un objectif pour l'État sur l'ensemble du département, sans oublier les quartiers défavorisés. La lutte contre la délinquance et contre l'insécurité routière a fortement mobilisé les services de police et de gendarmerie. Par ailleurs, les services de l'État ont poursuivi leurs efforts en vue de l'élaboration, dans les zones les plus exposées, des plans de prévention des risques naturels et technologiques, outils indispensables à la prévention des catastrophes naturelles. La sécurité, désormais, s'écrit le plus souvent au pluriel tant les objectifs qu'elle poursuit et les conditions de sa mise en œuvre se sont diversifiés. La sécurité est en effet sanitaire, civile ou encore publique. Aujourd'hui, au côté de la police nationale, de la gendarmerie nationale ou encore des sapeurs pompiers du SDIS 14, les polices municipales jouent un rôle croissant dans la sécurité de proximité et les organismes privés agréés un rôle clé dans la prévention des risques, notamment dans la prévention du risque incendie.

Je souhaite à chacun et à chacune une bonne lecture.

L'ÉTAT ENTREPREND LA MODERNISATION
DE L'ACTION PUBLIQUE

5

L'ÉTAT MET EN ŒUVRE UNE POLITIQUE
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8

L'ÉTAT PROMET UNE POLITIQUE
DE COHÉSION SOCIALE

12

L'ÉTAT ASSURE LA PROTECTION
DES POPULATIONS

19

L'ÉTAT EST LE GARANT DE LA SÉCURITÉ
ET DE LA DÉMOCRATIE

25

L'ÉTAT SOUTIEN UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ
ET DURABLE DES TERRITOIRES

31

ANNEXES

38

crédits photographiques : ©Préfecture et services de l'État dans le Calvados (pages 3, 6, 7, 10 bas, 11, 13 à 16, 18, 21 gauche, 22 droite, 23, 24, 27 droite, 28 gauche, 30 bas, 32 à 37), ©Phovoir (couverture, pages 5, 8, 12, 17, 19, 20, 21 droite, 22 gauche, 25, 27 gauche, 28-29, 29, 30 haut, 31, 38), ©Caen Mag (page 10 haut).

L'ÉTAT

ENTREPREND LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

L'État s'efforce en permanence de promouvoir son efficacité et son organisation, afin d'accroître la performance de l'action publique, d'améliorer la qualité du service public offert aux usagers, et de soutenir le développement économique et social des territoires.

La modernisation de l'action publique de l'État

Le décret n° 2012-1198 du 30 octobre 2012, qui a créé le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique et a placé cette nouvelle structure sous l'autorité du Premier ministre, ainsi que le décret n° 2012-1199 du 30 octobre 2012, qui a créé le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique présidé par le Premier ministre, ont posé les fondements de la modernisation de l'action publique.

Cette réforme repose sur sept perspectives majeures :

- l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers des administrations et des services publics ;
- la simplification des normes ;
- la simplification des démarches administratives pour les particuliers et les entreprises ;
- l'accélération de la transition numérique ;
- le renforcement de l'évaluation des politiques publiques ;
- l'intégration des agences et des opérateurs dans la modernisation de l'action publique ;
- enfin l'absence de remise en cause de l'organisation territoriale des services née de la RéATE qui pourrait connaître quelques ajustements dans un esprit de simplification et d'amélioration, mais non des modifications substantielles.

Le suivi de la nouvelle politique immobilière de l'État dans le Calvados

La RéATE constitue donc le pilier sur lequel repose désormais la nouvelle organisation territoriale des services de l'État. Un des aspects particulièrement importants de cette réforme est la politique immobilière de l'État car celle-ci a une incidence notable sur le bon fonctionnement des services de l'État, sur la cohésion de l'action publique ainsi que sur les économies de moyens.

Dans cet objectif, les services de l'État se sont attachés à suivre, avec une particulière attention, la bonne application des mesures du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) du Calvados. Élaboré en 2010 en application du décret n° 2008-1248 du 1^{er} décembre 2008, ce document constitue aujourd'hui un outil de référence indispensable pour la gestion du patrimoine immobilier. Il détermine en effet, pour chaque administration, les lieux d'implantation géographiques, les modalités d'occupation, ainsi que les objectifs à atteindre pour rationaliser l'utilisation des locaux par les services de l'État et réduire les surfaces utiles nettes occupées par les agents.

Conformément aux orientations définies dans ce schéma, les services de l'État sont aujourd'hui regroupés sur quelques sites bien circonscrits :

- le site de la Pierre Heuzé où sont implantés les services de la DDTM, de la DDPP, de la DRAAF et de la DREAL ;
- le site Claude Monet qui abrite les services de la DDCCS, de la DRJSCS, ainsi que l'ARS et sa délégation territoriale du Calvados ;
- le site d'Hérouville Saint-Clair, siège de la DIRECCTE et de son unité territoriale pour le Calvados : l'UT 14 de la DIRECCTE ;
- le centre administratif départemental situé rue Daniel Huet et l'Hôtel du département situé rue Saint-Laurent, où sont installés les services de la préfecture ;
- les trois sous-préfectures des arrondissements de Bayeux, Lisieux et Vire.

site de la Pierre Heuzé



site Claude Monet

Le volet « recettes » du SPSI qui, depuis 2010, permet de financer, grâce aux produits des cessions immobilières réalisées par l'État, l'ensemble des dépenses liées aux opérations de restructuration et de regroupement des services publics, a fait l'objet d'une attention toute particulière en 2012. A la fin de cette année, le produit net de ces cessions s'élevait, comme à la fin de l'année 2011, à 4 715 205 euros, soit 23 % du montant total escompté.

Le volet « dépenses » du SPSI, a permis la réalisation d'importants projets en 2012. Avec l'appui des services de la préfecture en charge de la politique immobilière de l'État et des services de la direction régionale et départementale des finances publiques, le programme des restructurations des services de l'État générées par la RéATE, s'est poursuivi activement.

Les services de l'État veillent avec une attention toute particulière à la bonne réalisation du programme des cessions et des dépenses afin de maintenir l'équilibre du SPSI dans le département et assurer une saine gestion des deniers publics.

Un vent nouveau souffle sur la communication de l'État

Lancement du magazine État d'avenir, ouverture d'un compte Twitter, création d'un site internet unique des services de l'État dans le département ou encore participation au forum des collectivités... autant de supports et d'actions qui témoignent de la nouvelle ligne de communication de l'État insufflée par le préfet Michel Lalande ces derniers mois.

Ces nouveaux supports de communication de l'État dans le département et dans la région sont au service de ses partenaires naturels que sont en premier lieu les maires et les élus de manière plus générale. Ils témoignent également du nouveau visage de l'État qui, au delà des personnes, s'est beaucoup renouvelé ces dernières années aussi bien dans son organisation que dans ses missions. Enfin, cette nouvelle ligne de communication se veut plus accessible, plus claire, plus proche des hommes et des femmes du territoire.



État d'avenir, le magazine des services de l'État

Michel Lalande a souhaité développer un support de communication qui permette de donner une information complète et optimiste aux acteurs du territoire qu'il sert. Il a pour cela choisi 2 magazines, État d'avenir Calvados et Basse-Normandie, qui permettent tous les deux mois de revenir sur les événements qui ont

marqué les dernières semaines, de mettre en valeur des initiatives, et de démontrer l'investissement des agents publics et des représentants de l'État pour le développement du département et de la région. Les magazines sont consultables sur le site internet www.calvados.gouv.fr. Il est aussi possible de faire une demande d'abonnement gratuit via l'adresse etat-avenir-calvados@calvados.pref.gouv.fr.

Suivez-nous sur Twitter : @PréfetCalvados

Dans un autre registre, mais avec la même volonté de mieux faire connaître l'action de l'État territorial et de rendre service à l'usager, la préfecture a créé un compte sur Twitter. Outil de communication en période de crise mais pas seulement, les gestionnaires du compte s'attachent à publier ou relayer des informations relatives à tous les domaines de compétences de l'État territorial, qui concernent donc tous les citoyens, à un titre ou à un autre. Ce compte sera aussi le lieu d'expression privilégié pour les grands rendez-vous qui nous attendent en 2014. Il sera complété par un compte sur Facebook dans les mois qui viennent.



www.calvados.gouv.fr : un site unique pour la préfecture et les services de l'État en Calvados !

Afin de rationaliser la présence des services de l'État sur internet, d'uniformiser la parole et de simplifier la recherche d'information de l'internaute, le nouveau site internet départemental de l'État permet à l'utilisateur d'accéder plus simplement à l'information qu'il cherche, tous les services de l'État dans le département étant réunis derrière des entrées thématiques compréhensibles par tous. Le site permet par ailleurs un accès direct à service-public.fr pour les démarches administratives et se veut site officiel d'information en période de crise.



Le forum des collectivités

La préfecture et l'ensemble des services de l'État en département et en région étaient présents à la 11^{ème} édition du forum des collectivités qui a eu lieu à Caen les 15 et 16 novembre 2012. Rendez-vous annuel des acteurs de la commande publique, des partenaires institutionnels et des prestataires spécialisés dans la gestion, les services, l'aménagement et le développement des collectivités territoriales, l'État territorial se devait d'y participer. Durant deux jours, les agents de l'État ont expliqué les nouvelles missions des services et mis à disposition des visiteurs des supports pour les accompagner dans leurs démarches.

L'État reprendra sa place au cœur du forum 2013 qui aura lieu les 28 et 29 octobre en proposant également des conférences.



L'ÉTAT

MET EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La situation économique dans le département

Comme les autres départements français, le département du Calvados a subi en 2012 les retombées de la crise économique mondiale. Le Calvados a donc connu un fléchissement de son activité économique, lié aux difficultés rencontrées par les entreprises, aux licenciements et aux fermetures qui ont frappé certaines d'entre elles.

En effet, en dehors de l'industrie agroalimentaire qui a continué à bénéficier d'une activité soutenue, les secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'automobile ont été affectés par un ralentissement assez sensible. Dans le secteur des services, les commerces et le tourisme ont également souffert de la morosité économique.

Dans cette conjoncture, le nombre de demandeurs d'emplois toutes catégories confondues (A, B, C) a augmenté plus sensiblement dans le département du Calvados que dans la région Basse-Normandie. Cette augmentation n'a toutefois pas été supérieure à celle recensée au niveau national.

| Catégorie A (données brutes) | Évolution annuelle à fin décembre 2012 en % | | |
|---------------------------------|---|-----------------|--------|
| | Calvados | Basse-Normandie | France |
| Moins de 25 ans | + 8,0 | + 7,6 | + 9,4 |
| 25 à 49 ans | + 9,0 | + 7,9 | + 8,2 |
| 50 ans et plus | + 15,6 | + 15,2 | + 17,0 |
| Hommes | + 12,2 | + 12,2 | + 11,9 |
| Femmes | + 7,5 | + 6,1 | + 8,3 |

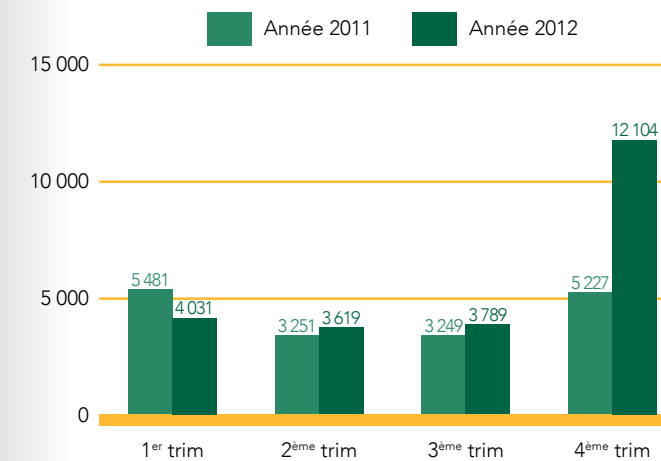
| Catégories A, B, C (données brutes) | Évolution annuelle à fin décembre 2012 en % | | |
|--|---|-----------------|--------|
| | Calvados | Basse-Normandie | France |
| DEFM de moins d'1 an | + 5,5 | + 5,3 | + 6,1 |
| DE LD (1 an et plus) | + 11,2 | + 8,9 | + 12,8 |
| DE TLD (2 ans et plus) | + 10,5 | + 8,7 | + 13,5 |

Le taux de chômage est demeuré à peu près stable durant les trois premiers trimestres de l'année 2012, mais a progressé au cours du quatrième trimestre. Son évolution peut être ainsi résumée :

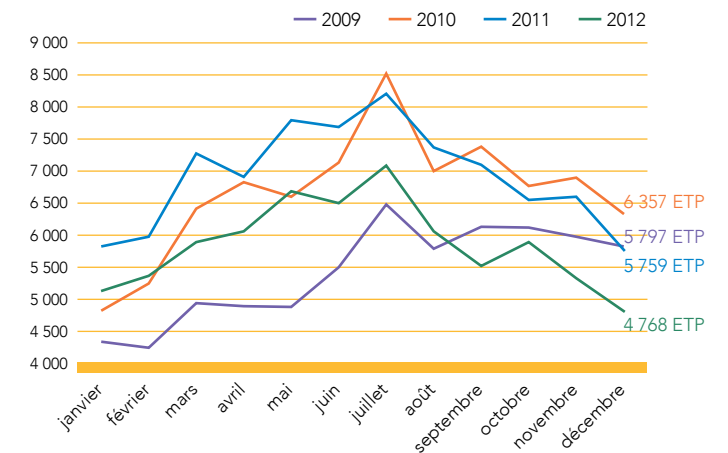
- taux de chômage au 1^{er} trimestre : 9,5 %
- taux de chômage au 2^{ème} trimestre : 9,6 %
- taux de chômage au 3^{ème} trimestre : 9,8 %
- taux de chômage au 4^{ème} trimestre : 10,3 %

Ce profil de la courbe du taux de chômage reflète la situation de l'activité économique au niveau national qui est demeurée stable au premier semestre de l'année 2012, mais s'est dégradée ensuite, en particulier dans les secteurs marchands non agricoles.

Parallèlement le nombre de journées de chômage partiel a connu une augmentation particulièrement sensible au 4^{ème} trimestre 2012 comme le fait apparaître la courbe représentative de l'évolution du nombre de journées recensées sur une période de un an :



Corrélativement le recours à l'intérim a diminué dans des proportions assez importantes pendant les quatre trimestres de l'année 2012 :



L'aide au développement économique

Les contrats aidés

>>> Les contrats uniques d'insertion

Dans le Calvados, 4 955 contrats d'accompagnement à l'emploi ont été prescrits en 2012 dans le secteur non marchand et 996 contrats initiative emploi ont été prescrits dans le secteur marchand.

>>> Les emplois d'avenir

Le Président de la République a fait part aux Français de son souhait de faire de l'emploi et de la jeunesse la priorité de son quinquennat. Dans cet esprit, la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, ainsi que son décret d'application n° 2012-1210 du 31 octobre 2012 et l'arrêté interministériel de même date, ont créé le dispositif des emplois d'avenir qui a pour objectif de permettre à des jeunes peu ou pas qualifiés de réussir une première expérience professionnelle. Ce dispositif des emplois d'avenir doit également leur ouvrir l'accès à une qualification professionnelle.

Dans le département du Calvados, le service public de l'emploi départemental du Calvados s'est réuni deux fois au cours de l'année 2012 et le comité de mobilisation pour l'emploi a tenu pour sa part dix réunions.



Près de 6 000 jeunes sont inscrits comme demandeurs d'emploi, soit une progression de 7,7 % sur un an et un quart d'entre eux n'ont aucun diplôme. Dix emplois d'avenir ont été conclus entre le 1^{er} novembre 2012 et le 31 décembre 2012.

Les sept premiers contrats du département du Calvados ont été signés, le mercredi 14 novembre 2012 lors d'une cérémonie présidée par le Préfet Michel Lalonde, en présence des maires des communes concernées : Hermanville sur Mer, Hérouville Saint-Clair, Sannerville et Gavrus ainsi que les représentants de l'association Mieux vivre et détente et l'association Cap Sports. Les communes d'Hérouville Saint-Clair, Cabourg et Fleury, de même que la caisse d'allocations familiales de Caen, ont également signé, pour leur part, une convention cadre devant permettre le recrutement respectif de 16, 3, 5 et 10 emplois d'avenir.



L'aide aux entreprises en difficulté

Le comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises du Calvados (CODEFI), qui a en charge le suivi des entreprises de moins de 400 salariés qui rencontrent des difficultés, s'est réuni cinq fois en 2012. Présidée par le Préfet de département et par le directeur régional des finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados, cette instance peut proposer, sous conditions, des audits financés par l'État, des prêts

pour le développement économique et social, ou des agréments fiscaux pour des repreneurs d'entreprises en difficulté.

Le comité départemental du suivi de l'économie qui a pour mission de suivre régulièrement le financement de l'économie a également tenu cinq réunions en 2012.

La commission des chefs de services financiers et des représentants des organismes de recouvrement de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) qui peut accorder des plans de règlement de dettes publiques aux entreprises en difficulté qui ne sont pas en cessation de paiement, s'est réunie tout au long de l'année 2012.

Les commissions opérationnelles de suivi qui ont en charge la mise en œuvre du dispositif de médiation de crédit se sont réunies dix sept fois en 2012.

Le commissaire au redressement productif

L'accompagnement des entreprises qui rencontrent des difficultés est une mission prioritaire de l'État. Afin de renforcer la réactivité et l'efficacité des services de l'État dans cette action, le Ministre du redressement productif a nommé dans chaque région un commissaire au redressement productif qui a pour mission, d'une part, d'animer une cellule régionale de veille et d'alerte précoce composée de représentants des principaux services de l'État et de ses partenaires et, d'autre part, de soutenir les entreprises de moins de 400 salariés dans la résolution de leurs difficultés.

Nommé commissaire au redressement productif pour la région Basse-Normandie, Monsieur Eric Noïtakis est intervenu dans le Calvados en différentes circonstances au profit de 28 entreprises, notamment dans la filière automobile qui a été restructurée en profondeur. Plusieurs entreprises ont fait l'objet d'un sauvetage grâce à cette action. Environ les trois quarts des emplois concernés ont pu ainsi être préservés.

La prime d'aménagement du territoire

Pour la période 2007-2013, le Gouvernement a réservé le bénéfice de la prime à l'aménagement du territoire (PAT) à deux types de projets spécifiques : les créations, extensions ou reprises d'entreprises industrielles ou de services implantés dans les zones d'aides à finalité régionale, d'une part, et les programmes de recherche-développement et d'innovation sur l'ensemble du territoire métropolitain, d'autre part.

Dans le département du Calvados, quatre opérations ont bénéficié en 2012 d'un financement au titre de la prime d'aménagement du territoire :

- une somme de 200 556 € a été versée à la société Renault Trucks qui doit réaliser des travaux d'un montant de 45 935 000 € ;
- une somme de 118 000 € a été versée à la société Primex Logistic qui souhaite construire une plateforme logistique intégrée représentant une dépense

d'un montant total de 16 000 000 €, ce projet devant s'accompagner de la création de 84 emplois ;

- une somme de 192 000 € a été versée à la société Gilbert qui poursuit la réalisation d'un programme d'investissement dans une nouvelle unité de production d'unidoses stériles d'un montant de 16 734 000 €, ce projet devant s'accompagner de la création de 80 emplois ;

- une somme d'un montant de 250 000 € a été engagée en 2012 au bénéfice de la société La Normandie à Vire.



Les conventions de revitalisation

Créées pour aider les entreprises à surmonter les difficultés qu'elles rencontrent lorsqu'elles doivent licencier l'ensemble ou une partie de leur personnel, les conventions de revitalisation, qui sont devenues obligatoires pour les établissements de plus de 1 000 salariés, ont un effet directement incitatif sur la création d'emplois. En effet, en vertu de ces conventions, l'employeur est tenu de mettre en œuvre, en concertation avec l'État, les collectivités territoriales et autres partenaires publics, des actions ou initiatives devant permettre la création d'un nombre d'emplois au moins équivalent aux emplois perdus.

Cinq conventions de revitalisation ont été signées en 2012 :

| Entreprises | Date de signature de la convention | Nombre d'emplois créés | Montant des financements | Nombre de réunions de suivi |
|-----------------------|------------------------------------|------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| VALEO-SC2N | 08/03/12 | 101 | 400 269,00 € | 5 |
| GSM SEB | 25/06/12 | 48 | 158 522,00 € | 2 |
| SAINT-GOBAIN ABRASIFS | 08/06/12 | 53 | 244 566,14 € | 1 |
| ABB | 04/10/12 | 52 | 208 686,00 € | 0 |
| PANA VI | 15/11/12 | 74 | 298 316,94 € | 1 |

Des négociations sont en cours avec les dirigeants des entreprises TOKHEIM, HONEYWELL et SCHNEIDER en vue de l'établissement d'autres conventions.

Le contrat de redynamisation des sites de défense

Par décision du Premier ministre du 25 juillet 2008 a été annoncée la fermeture des deux sites militaires de l'agglomération caennaise : l'établissement central de matériel de mobilisation du Service de Santé des Armées (ECMMSSA) et le 18^{ème} régiment de transmission implanté sur le site du quartier Koenig à Bretteville sur Odon.

>>> L'Établissement central de matériel de mobilisation du service de santé des armées (ECMMSSA), d'une superficie de 8 hectares, a fermé le 30 juin 2009. La commune de Mondeville, devenue propriétaire du site, souhaite construire des logements sociaux, un établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes et un collège. Des subventions d'un montant total de 40 000 € lui ont été versées à cet effet.

>>> Le 18^{ème} régiment de transmission de Bretteville sur Odon, d'une superficie de 54 hectares, a fermé le 1^{er} juillet 2010. Ce site a été cédé à la communauté d'agglomération de Caen La Mer à l'euro symbolique, le 21 décembre 2011.

Ce même jour a été signé le contrat de redynamisation du site de défense en présence du Secrétaire d'État chargé des anciens combattants. A ce titre, l'État a attribué une enveloppe d'un montant total de 4,1 M€ en faveur de ces deux opérations de reconversion. Sur cette enveloppe, 40 000 € sont destinés aux projets promus par la Ville de Mondeville pour le site de l'ECMMSSA, et 4 060 000 €, sont consacrés aux projets poursuivis par la Communauté d'agglomération de Caen La Mer sur le site du quartier Koenig à Bretteville sur Odon.

La lutte contre la fraude

Le comité opérationnel départemental anti-fraudes s'est réuni au mois de décembre 2012 sous la présidence conjointe du Préfet et du Procureur de la République, et trois réunions de travail ont été organisées avec les organismes fournisseurs de prestations sociales.

Ce travail partenarial a abouti à l'élaboration de 20 fiches-actions dans le domaine spécifique des prestations sociales.

Plusieurs agents ont été nommés en 2012 correspondants « lutte contre la fraude aux prestations sociales », et un agent a par ailleurs été désigné en qualité de correspondant pour la lutte contre la fraude documentaire.

L'ÉTAT

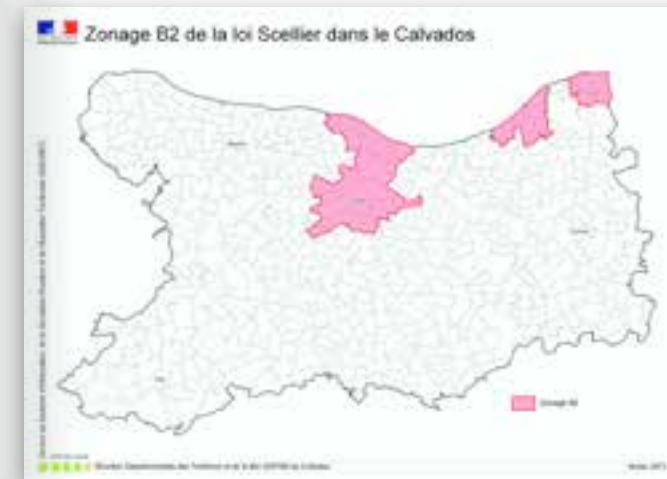
PROMET
UNE POLITIQUE
DE COHÉSION SOCIALE

Le Gouvernement a fait de la cohésion sociale, notamment du logement, du secours aux plus démunis et de l'éducation des enfants, une priorité. Il a demandé aux préfets de faire preuve d'initiative et de persévérance pour promouvoir et développer l'action de l'État en ce domaine, avec l'appui des collectivités territoriales, des associations et autres partenaires socio-économiques.

Le logement, l'hébergement et la politique de la ville

Les logements sociaux

Le logement social est devenu en 2012 un objectif prioritaire pour le Premier ministre qui a fixé un objectif de production nationale de 150 000 logements sociaux par an dans les zones tendues, c'est-à-dire au sein des zones où le besoin en logement sociales est le plus fort. Conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi de finances du 30 décembre 2008 (amendement Scellier), une cartographie a été établie en 2012 afin de faire clairement apparaître les zones où les demandes de logement sont les plus importantes et celles où les besoins sont moins prioritaires (zones A, B1 B2 et C).



Dans le département du Calvados, plus d'un million d'euros au total ont été attribués en 2012 par l'État pour le financement de la construction de 1 343 logements sociaux, soit :

- 184 logements pour des publics aux ressources très modestes, dont 84 % sur le territoire de la communauté d'agglomération de Caen La Mer ;
- 575 logements pour des publics aux ressources modestes, dont 75 % sur le territoire de la communauté d'agglomération de Caen La mer et ses abords ;
- 560 pour des publics aux ressources intermédiaires ;
- 24 places d'hébergement dans le cadre d'une résidence hôtelière à vocation sociale sur le territoire de la commune de Colombelles.

2 055 prêts au total ont été accordés en faveur du logement social :

- 184 prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) ;
- 575 prêts locatifs à usage social (PLUS) ;
- 560 prêts locatifs sociaux (PLS) ;
- 209 PLS pour des projets d'établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes à Équemauville et à Cagny, et pour un foyer d'accueil médicalisé pour personnes handicapées à Verson ;
- 341 PLUS pour les bailleurs sociaux en zones B2 ;
- 186 PLUS pour des logements privés en zone B2.

Les PLAI permettent d'offrir des logements aux plus démunis en proposant des loyers encadrés d'un faible montant. Les dotations octroyées à ce titre ont permis notamment de financer en 2012 des travaux qui ont sensiblement contribué à améliorer l'hébergement collectif.

En particulier, une nouvelle extension du foyer « Le Tremplin Revivre » à Caen a pu être réalisée, ce qui a représenté 39 logements supplémentaires. Une maison relais a par ailleurs été construite dans le quartier de la Charité à Caen offrant 20 nouveaux logements. Un foyer de jeunes travailleurs de 12 logements a en outre été créé à Lion sur Mer.

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

Dans le domaine de l'habitat, une des missions essentielles de l'État est d'améliorer le parc de logements privés existants, de diminuer la précarité énergétique et de lutter contre l'habitat indigne ou dégradé ;

Dans ce cadre l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a attribué en 2012 des subventions d'un montant global de 1 918 000 € pour l'amélioration de 349 logements situés dans le département. Une somme totale d'un montant de 2 790 000 € a été payée en 2012 pour différents projets engagés en 2012 ou les années précédentes.

Elle a notamment financé l'opération de réhabilitation, par l'ARIM, d'un immeuble de quatre logements situé à Houlgate.



Les programmes locaux de l'habitat (PLH)

Les programmes locaux de l'habitat sont des outils de pilotage qui permettent aux intercommunalités d'identifier, pour chaque commune, les besoins et l'offre en matière de logement, d'une part, et d'hébergement, d'autre part. Ces documents précisent les moyens financiers nécessaires pour atteindre les objectifs fixés, ainsi que le calendrier prévisionnel arrêté pour la mise en œuvre des actions prévues.

Dans le Calvados, deux PLH ont été prescrits et sont donc actuellement en vigueur :

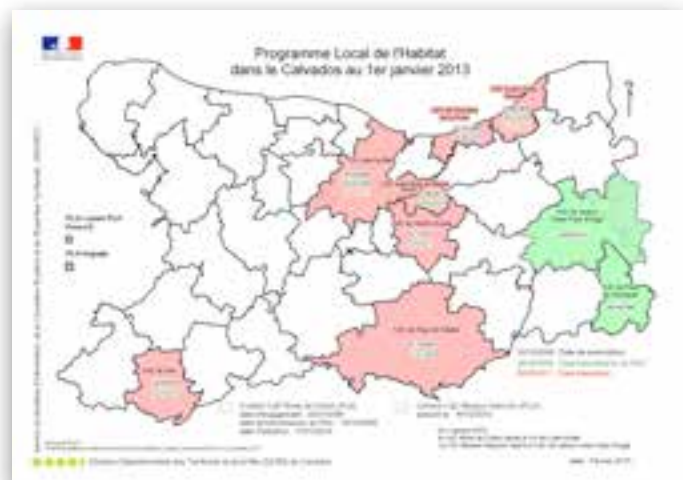
- le PLH de la communauté d'agglomération de Caen La Mer
- le PLH des Rives de l'Odon.

Un programme local de l'habitat vient juste de parvenir à son terme :

- le PLH de la communauté de communes de Cœur Côte Fleurie.

Cinq programmes locaux de l'habitat sont en cours d'élaboration :

- le PLH de la communauté de communes entre Bois et Marais ,
- le PLH de la communauté de communes du Val Es dunes,
- le PLH de la communauté de communes du pays de Falaise,
- le PLH de la communauté de communes de l'estuaire de la Dives,
- le PLH de la communauté de communes de Vire.



Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat sont des opérations visant à aider les propriétaires à rénover et réhabiliter leur patrimoine grâce au concours financier de l'État, des collectivités territoriales, de la caisse d'allocations familiales et autres organismes publics. Des conventions sont conclues à cet effet entre le propriétaire et ces différents partenaires.

Deux nouvelles conventions ont été signées en 2012 :

- l'OPAH « Habitat indigne et précarité énergétique » signée le 1^{er} mars 2012 entre l'État, l'ANAH, la Ville de Caen et la Société Procvivis-Calvados, en vue de financer l'amélioration de 460 logements et 15 copropriétés à Caen dont 80 pourront bénéficier de la prime « Habiter mieux » ;
- l'OPAH du pays de l'Orbiquet signée le 20 novembre 2012 entre l'État, l'ANAH, la communauté de communes du pays de l'Orbiquet et la CAF, en vue du financement de l'amélioration de 150 logements, dont 66 pourront bénéficier de la prime « Habiter mieux ».



La rénovation urbaine

Institué par la loi Borloo du 1^{er} août 2003, le programme national de rénovation urbaine s'inscrit dans le cadre des actions du Gouvernement en faveur de la politique de la ville. Il vise en particulier à réduire les inégalités territoriales au sein des agglomérations en favorisant la mixité sociale et urbaine et en facilitant les opérations de rénovation des quartiers les plus sensibles.

Dans cet objectif, des conventions sont conclues entre les collectivités territoriales qui présentent des projets de rénovation ou de réhabilitation de quartiers et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) qui octroie des subventions en leur faveur.

Dans le département du Calvados, 6 conventions ont été conclues à ce jour avec l'ANRU avec les communes de Caen (quartiers de la Grâce de Dieu, de La Guérinière, de la Pierre Heuzé, du Calvaire Saint-Pierre et de l'îlot Ribot), Hérouville Saint-Clair, Colombelles, Iffs, Lisieux et Saint-Désir.

En 2012 les projets concernant les communes d'Hérouville Saint-Clair, Colombelles et Lisieux ont été pratiquement achevés. Deux avenants de sortie ont été respectivement signés au mois de juin 2012 et au mois de décembre 2012 pour Colombelles et Hérouville Saint-Clair. Le projet de la ville de Caen a été prolongé pour répondre le plus exhaustivement possible aux besoins locaux.



L'aide aux personnes défavorisées

La direction départementale de la cohésion sociale a en charge la conduite des différentes opérations conduites par l'État en faveur des personnes fragiles ou sans ressource qui sont à la recherche d'un logement ou d'un abri.

Créé en 2011, le service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) assure, sous l'autorité du Préfet, la coordination des différents dispositifs d'orientation, d'hébergement et d'insertion existant dans le département, et prend notamment en charge la première évaluation des personnes sans abri, et leur orientation vers la solution la plus adaptée.

En 2012, plus de 40 000 dossiers ont été examinés par le SIAO. Celui-ci s'est en outre mobilisé sur l'apprentissage du système informatique « SIAO-PROGDIS » qui permet une vision en temps réel du nombre de demandes de prise en charge et des places disponibles au sein des différentes structures.

Signé en 2011, entre l'État et le conseil général pour la période 2011-2015, le plan départemental pour le logement des personnes défavorisées (PDLPD) veille à la cohérence de toutes les actions des partenaires en faveur de l'accès et du maintien dans le logement des personnes à faible ressources.

En 2012, le comité de pilotage et le comité technique chargé du pilotage de cet outil ont procédé à un examen approfondi des modalités d'organisation du système et ont veillé à l'état d'avancement des actions engagées.

La commission d'examen des situations (CODESI) a travaillé activement au sein de chacun des arrondissements pour trouver des solutions adaptées aux ménages qui n'ont plus de logement ou risquent de se retrouver sans logement. 795 dossiers au total ont été examinés en 2912, dont :

- 540 dans l'arrondissement de Caen ;
- 75 dans l'arrondissement de Bayeux ;
- 170 dans l'arrondissement de Lisieux ;
- 10 dans l'arrondissement de Vire.

330 propositions fermes de logements ont été faites durant cette année 2012 par les bailleurs et 290 logements effectifs ont été offerts.

La commission de médiation qui a pour mission de mettre en œuvre dans le département le droit au logement opposable institué par la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007, a assuré en 2012 l'instruction de 155 recours, soit une augmentation de 40 % par rapport à l'année 2011.



L'hébergement d'urgence

Certains ménages sont dans l'incapacité d'obtenir un logement individuel et sont donc accueillis dans des foyers, des centres d'hébergement et de réinsertion sociale ou des appartements conventionnés au titre de l'allocation logement temporaire.

Afin de lutter contre cette précarité, des efforts sont mis en œuvre par l'État, depuis plus de dix ans, en liaison avec les collectivités territoriales et les différents partenaires socio-économiques, afin de constituer un dispositif d'hébergement d'urgence qui assure en outre un suivi et un accompagnement des personnes prises en charge.

Au 31 décembre 2012, ce dispositif comprenait :

- 36 places d'hébergement, toutes situées à Caen, pour les situations d'extrême urgence ;
- 232 places en foyer d'urgence : 162 à Caen, 43 à Bayeux et 27 à Lisieux ;
- 223 places réservées à l'insertion, dont 206 sur l'agglomération caennaise et 17 à Lisieux ;
- 9 places de « lits halte soins santé » pour l'hébergement temporaire de personnes souffrant de problèmes de santé.

En complément de ce dispositif pérenne, l'État mobilise dans le département du Calvados depuis plusieurs années, des capacités supplémentaires d'accueil qui permettent d'accueillir ponctuellement des personnes sans abri, notamment les nuitées d'hôtels. A ce titre, 540 personnes ont été hébergées chaque soir en 2012, soit une augmentation de 20 % par rapport à l'année 2011.

Enfin, des solutions intermédiaires entre hébergement et logement ont été définies afin d'offrir des solutions provisoires aux personnes qui n'ont pu encore accéder à un logement autonome mais souhaitent s'affranchir de l'hébergement d'urgence.

Cette offre de logements de transition a été composée en 2012 de :

- 68 appartements situés majoritairement à Caen ou au sein de l'agglomération caennaise, loués par des associations ;
- 65 places en maisons relais, dont 30 à Colombelles, 25 à Falaise et 10 à Bayeux ;
- 214 places de résidences sociales, toutes situées à Caen.



Le plan hivernal

Le plan hivernal a été activé le 1^{er} novembre 2012. A compter de cette date, des places complémentaires ont été ouvertes, principalement au sein de l'agglomération caennaise où les besoins sont les plus importants. Ainsi :

- 40 personnes supplémentaires ont été accueillies dans les locaux du centre d'hébergement de La Charité à Caen ;
- 60 personnes ont pu en outre être hébergées lors des périodes de grand froid dans les locaux de l'ancienne caserne Martin à Caen, devenue vacante ;
- 16 places dites d'initiative locale ont été mises à la disposition des sans abri par l'intermédiaire des centres communaux d'action sociale de Bretteville sur Laize, Thury-Harcourt, Vire, Livarot, Condé sur Noireau, Saint-Pierre sur Dives, Falaise et Vassy ;
- un foyer de 12 places a été ouvert à Trouville sur Mer ;
- 10 places ont été créées dans les centres hospitaliers de l'ensemble du département.

L'hébergement des demandeurs d'asile

Un protocole signé entre les Préfets des trois départements bas-normands, la délégation territoriale de l'Office français d'immigration et d'intégration, et le directeur général de France Terre d'Asile, a mis en place un dispositif d'accueil des demandeurs d'asile pour l'ensemble de la Basse-Normandie.

En 2012, 266 demandeurs d'asile ont été orientés dans des centres d'accueil des demandeurs d'asile de la Région, dont 180 dans le Calvados.

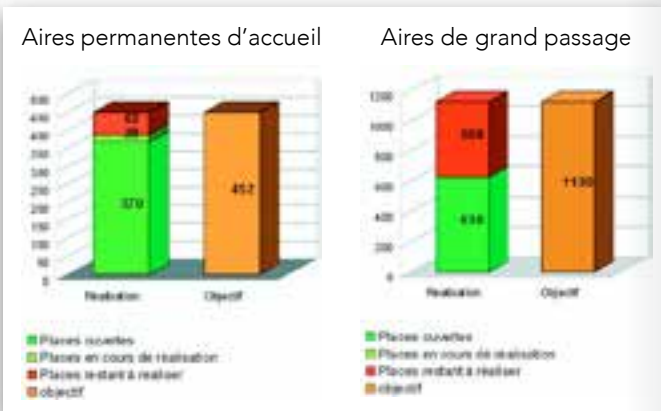
L'accueil des gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, co-signé par le Préfet et le Président du conseil général le 17 juillet 2003, puis révisé le 30 mai 2011, prévoit l'implantation, au sein du département du Calvados, de 452 aires permanentes d'accueil des gens du voyage, d'une part, et de 1 130 aires de grand passage, d'autre part.

En 2012, une aire permanente d'accueil de 32 places a été ouverte à Bretteville sur Odon et une aire de grand passage de 100 places a été aménagée à Hérouville Saint-Clair.

Ainsi, au 31 décembre 2012 :

- pour les aires permanentes d'accueil : 370 places ont été créées sur les 452 prévues, soit 82 % des objectifs atteints ;
- pour les aires de grand passage : 630 places ont été créées sur les 1 130 prévues, soit 55 % des objectifs atteints.



La politique de la ville

>>> La rénovation et l'animation des quartiers défavorisés constituent une action majeure des services de l'État qui pilote cette action au travers des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) financés par l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé). En 2012, la dotation de l'Acsé pour le département du Calvados s'est élevée à 773 000 euros qui ont été attribués aux différents projets sur la base de la clé de répartition fixée dans la convention cadre :

- Agglomération de Caen La Mer : 248 004 €
- Caen : 331 805 €
- Hérouville Saint-Clair : 147 022 €
- Ifs : 15 833 €
- Colombelles : 15 014 €
- Fleury sur Orne : 12 122 €
- Saint-Germain La Blanche Herbe : 3 200 €

>>> Les programmes de réussite éducative (PRE) sont également un dispositif particulièrement efficace pour lutter contre la précarité car la bonne insertion des enfants dans leur milieu scolaire et dans leur environnement social détermine leur bonne intégration dans le monde de demain. Dans ce cadre, quatre équipes de réussite éducative ont été constituées au sein du département du Calvados. Les programmes de réussite éducative promus par ces quatre équipes ont bénéficié en 2012 d'un soutien financier de l'État :

- le PRE du Groupement d'intérêts publics de Caen : 365 379 €
- le PRE du Groupement d'intérêt public d'Hérouville Saint-Clair : 292 303 €
- le PRE du Centre communal d'action sociale de Colombelles : 188 459 €
- le PRE de la Caisse des écoles de Lisieux : 170 959 €



L'offre éducative et les actions en faveur de la jeunesse et des sports

L'offre éducative

L'éducation demeure un objectif prioritaire du Gouvernement qui a demandé que toutes les dispositions soient prises, dans les départements, pour lutter efficacement contre le « décrochage scolaire » et l'absentéisme au sein des établissements scolaires, et pour aider les jeunes qui rencontrent des difficultés d'adaptation au système scolaire. Dans le département du Calvados, la Direction académique des services de l'éducation nationale veille à la bonne application de ces dispositifs.

Dans cet objectif, un dispositif de prévention et de traitement des sorties sans qualification du système éducatif a été mis en place dans le Calvados.

A ce titre, afin de repérer les jeunes de plus de 16 ans sortis sans qualification ou sans diplôme du système scolaire ou ayant interrompu leur cycle de formation, une plate-forme réunissant des personnels des centres d'information et d'orientation, des missions locales et de la mission générale d'insertion a été mise en place au sein de chacun des secteurs de Bayeux, Caen Nord-Ouest, Caen Nord-Est, Caen sud-Falaise, Lisieux et Vire.

Au total, ces six plates-formes ont assuré le suivi de 1 201 jeunes en 2012. Parmi ces jeunes :

- 143 sont retournés en formation,
- 114 ont intégré un pôle d'insertion du dispositif de la mission générale d'insertion de l'éducation nationale,
- 399 ont bénéficié d'un suivi par le réseau des missions locales,
- 434 font l'objet d'un suivi attentif en cours,
- 12 n'ont pas souhaité être intégrés dans ce dispositif de suivi.

Enfin, le repérage de l'absentéisme scolaire dans les établissements du second degré constitue pareillement un objectif prioritaire des services de l'État qui ont pour devoir de veiller, en lien avec les familles, au respect de l'assiduité scolaire des enfants et des adolescents. Durant l'année scolaire 2011-2012, 515 collégiens de l'enseignement public ont été déclarés absents contre 460 l'année précédente.

Par ailleurs, la direction académique des services de l'éducation nationale a engagé une réflexion, en liaison avec les maires, les présidents de syndicats scolaires et les présidents de communautés de communes en vue de mettre en œuvre, pour la rentrée scolaire 2013, la réforme sur les rythmes scolaires dans les établissements du secteur primaire qui comprend notamment l'élaboration de projets éducatifs territoriaux.

Enfin, dans le cadre des dispositifs prévus pour accueillir les élèves non francophones nouvellement arrivés en France, 42 élèves ont été accueillis durant l'année scolaire 2011-2012 dans le secteur primaire, 41 élèves ont été accueillis dans le secteur secondaire, 31 élève de plus de 16 ans sont été dirigés vers la plate-forme d'accueil du lycée Allendé d'Hérouville Saint-Clair où ils ont pu bénéficier de surcroît d'une initiation sur les institutions françaises et le système éducatif français. Enfin 87 enfants du voyage ont reçu un enseignement par le centre national d'enseignement à distance (CNED).

Les actions en faveur de la jeunesse et des sports

Les actions engagées par la DDCS au profit de la jeunesse et des sports ont été intensifiées en 2012 et l'accent a été mis notamment sur la qualité de l'accueil dans les structures qui reçoivent les mineurs et sur la diversité des activités de sport et de loisirs proposées aux enfants et aux jeunes.



A ce titre, les opérations suivantes ont été poursuivies :

- l'amélioration de la qualité éducative dans les accueils collectifs de mineurs : 81 structures inscrites en 2012 dans le Calvados ;
- la mise en place d'une charte d'accueil pour une meilleure intégration des enfants dans les structures d'accueil collectif de mineurs : 29 organisateurs ont signé la charte ;
- la mise en place de « points d'accueil jeunes » (PAJ) permettant à des groupes d'enfants et de jeunes de pratiquer le camping durant la période d'été, et de bénéficier d'activités sportives et culturelles : 17 PAJ en 2012 ;
- la vérification de la qualité des séjours proposés aux personnes handicapées majeures sous la bannière de « vacances adaptées organisées » : 76 séjours organisés ;
- la mise en place et le financement, au travers du centre national pour le développement du sport (CNDS) de projets spécifiques en faveur d'équipements sportifs, en particulier d'opérations concernant le public féminin, les personnes handicapées, ou les personnes en milieu carcéral.

Afin de conforter le rôle central des fédérations d'éducation populaire dans la mise en place de la politique de la jeunesse, un soutien particulier a été apporté, au travers du financement de postes FONJEP, aux projets associatifs ayant une portée pluriannuelle : 35 postes FONJEP existent aujourd'hui dans le Calvados.



L'égalité entre les hommes et les femmes

Sous l'autorité de la DDCS, la chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité met en œuvre au plus près des territoires, en lien étroit avec la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, les politiques publiques interministérielles qui tendent à l'égalité entre les femmes et les hommes. En 2012, les orientations stratégiques de son action ont été essentiellement :

- décliner au niveau du département les conventions, protocoles ou accords régionaux qui structurent les actions sur le territoire ;
- mettre en œuvre, suivre et évaluer dans le département les partenariats départementaux existants ;
- favoriser l'approche intégrée de l'égalité dans le cadre du plan régional stratégique de Basse-Normandie ;
- améliorer la prise en compte des femmes victimes de violences ;
- soutenir les associations ;
- mettre en valeur des femmes qui occupent déjà, au sein du département, des postes, des fonctions ou des mandats, afin de faire évoluer leur place dans la société.

Un « référent égalité » devrait être désigné en 2013 pour assurer la mise en œuvre et le suivi d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Visite de « La Chèvrerie », établissement de M. Martin



L'ÉTAT

ASSURE LA PROTECTION DES POPULATIONS

La protection de la santé des consommateurs, le respect des réglementations nationales et européennes encadrant le commerce et les produits de consommation, la lutte contre toutes les atteintes à la qualité sanitaire de l'environnement, constituent des missions majeures et permanentes du Gouvernement.

La sécurité alimentaire et la protection du consommateur

La sécurité alimentaire

La direction départementale de la protection des populations a exercé en 2012, dans le cadre du programme national du Ministère de l'agriculture, une surveillance très active des denrées alimentaires d'origines végétale et animale, afin de garantir leur niveau de qualité et d'éviter les risques de contamination. Son action constitue un outil essentiel pour maintenir la sécurité sanitaire des aliments et par ailleurs pour valoriser les produits agricoles et agroalimentaires exportés.

Elle a conduit par ailleurs des actions de contrôle pour vérifier l'application de la réglementation sanitaire par tous les intervenants dans les différentes branches concernées. Elle a surveillé tout particulièrement les maladies animales transmissibles à l'homme. A cet effet, elle a exercé sa mission au sein des différentes filières, en vérifiant que les productions animales sont conformes aux normes réglementaires en vigueur et présentent toutes les garanties d'innocuité.

>>> Ainsi, dans le domaine de la **filière pêche et coquillages**, 192 contrôles ont été menés en 2012 et l'accent a été mis tout particulièrement sur la surveillance des zones contaminées par l'Amnesic Shellfish Poison (ASP), avec notamment des opérations de retrait, afin d'éviter toute conséquence sur la santé humaine tout en préservant les intérêts économiques de la filière ;

>>> dans le domaine de la **filière restauration collective**, 384 contrôles ont été réalisés dans les établissements de restauration collective ;

>>> dans la **filière lait et produits laitiers**, 68 inspections ont été conduites (49 dans les établissements agréés et 19 dans les exploitations non agréés) et 10 contrôles au titre de la loyauté ont été exécutés ;



>>> dans la **filière cidricole et vinicole** 134 contrôles ont été réalisés ;

>>> dans la **filière afférente aux compléments alimentaires et aliments destinés à une alimentation particulière**, une mesure de police administrative a été prononcée à l'encontre d'une entreprise de vente à distance de compléments alimentaires, en raison du défaut de conformité de plusieurs sites commerciaux ;

>>> dans la **filière remise directe** qui comprend les magasins de grande et de moyenne surface, les commerces de détail sédentaires et les établissements de restauration commerciale, 795 contrôles ont été effectués au total afin de vérifier le respect des règles d'hygiène et de loyauté, 132 prélèvements ont été opérés au titre de la qualité microbiologique, 22 contrôles ont été exercés sur les offres promotionnelles et 7 contrôles ont été diligentés dans le secteur de la métrologie, notamment au sein des magasins de boulangerie et de pâtisserie.

La protection du consommateur

En dehors de la sécurité alimentaire, la DDPP veille à la protection des consommateurs contre toutes les atteintes aux différentes réglementations européennes et nationales portant sur les prix et la qualité des produits et des prestations.

La DDPP assure l'ensemble de ces missions de protection économique du consommateur et de sécurité des produits industriels et manufacturés au travers des procédures d'enquêtes portant sur les produits et les services, d'une part, et au travers des procédures de contrôle de la première mise sur le marché des produits fabriqués ou importés, d'autre part.



Dans cet objectif 1012 visites d'établissements ont été réalisées en 2012. 275 contrôles et 14 contrôles d'établissements acteurs de la première mise sur le marché ont été réalisés.

Par ailleurs, dans le domaine particulier des activités de sports et de loisirs, une attention toute particulière a été portée à la bonne information et à la sécurité du consommateur. En particulier, durant l'opération dénommée « opération interministérielle vacances » la DDPP a mis l'accent sur le contrôle des équipements des établissements sportifs et des espaces réservés aux aires collectives de jeux.



La sécurité sanitaire et la protection animale

La lutte contre les épizooties et la protection des animaux

L'élaboration des plans d'urgence pour la lutte contre les maladies épizootiques majeures très contagieuses telles que la fièvre aphteuse constitue une des missions principales de la DDPP.

Tout particulièrement, les cas de tuberculose humaine ont progressé assez sensiblement au niveau national durant les dernières années en raison vraisemblablement de l'extension de la précarité. Une augmentation des cas d'infection dans les élevages bovins ayant été constatée depuis cinq ans, une vigilance toute particulière a été mise en place sur l'ensemble de la filière, même si le taux de prévalence de cette maladie reste inférieure à 0,1 % au niveau national.

Dans le cadre de cette surveillance, neuf arrêtés préfectoraux de mise sous surveillance ont été prescrits dans le Calvados en 2012 et six suspensions ont été prononcées en abattoir. Ces analyses se sont révélées rassurantes et ont permis d'affirmer qu'il n'existe aucun foyer de tuberculose dans le Calvados.

Par ailleurs, des plans de contrôle et des plans de surveillance ont été établis afin de s'assurer de l'absence de substances interdites dans les élevages. A ce titre, 146 prélèvements ont été réalisés notamment dans les élevages bovins, et 24 prélèvements ont été opérés sur les produits d'alimentation animale.

La protection animale est aujourd'hui au cœur des préoccupations des services de l'État et une sensibilisation grandissante du public se fait jour sur ce sujet. Dans cet objectif, quatre investigations ont été réalisées en 2012 au sein d'exploitations de bovins où des divagations d'animaux et des problèmes importants des santé avaient été observés. Ces cas ont été résolus grâce au retrait des animaux ou à la vente et à la liquidation des élevages, selon le cas.

En outre, une situation particulièrement complexe impliquant plus de cinquante chevaux souffrant d'un défaut de soin a mobilisé les services de l'État, en particulier la gendarmerie, la brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et les services en charge de la justice. Cette situation délicate, qui a donné lieu à l'établissement de trois procès-verbaux et de deux arrêtés préfectoraux de mise en demeure, a été résolue par la remise des bêtes à une association de protection animale.

Enfin, 70 inspections ont été réalisées dans l'enceinte d'élevages ou dans des lieux de détention de chiens et de chevaux.

Une intensification des inspections a eu lieu en période de vacances. En effet, 32 inspections ont été effectuées dans les structures détenant des chiens, des chats ou des chevaux ou au sein d'animaleries.



>>> dans la **filière viande et produits à base de viande**, 42 contrôles sanitaires ont été effectués ainsi que 19 contrôles au titre de la loyauté ;

>>> dans la **filière établissements d'abattage de volailles**, 136 contrôles ont été exercés dans les établissements d'abattage de volaille, ce qui a conduit notamment au déclassé sanitaire d'un abattoir du département pour non conformité des locaux et des modalités de fonctionnement ;

>>> dans la **filière fruits et légumes** 3 procès-verbaux ont été dressés pour anomalie dans les étiquetages, et cinq cas de non conformité avec les limites maximales autorisées pour les résidus de pesticides ont été décelés ;

>>> dans la **filière agriculture biologique**, une injonction a été adressée à un magasin spécialisé dans la vente de produits biologiques, pour inexactitude des mentions portées sur ses supports publicitaires ;

La protection de la faune sauvage captive représente un atout très important dans le département du Calvados car ce département renferme un nombre important d'établissements de détention des espèces sauvages captives :

- 9 parcs zoologiques ou aquarium
- 17 animaleries
- 1 centre de soins
- 2 établissements scientifiques d'expérimentation animale sur primates
- 107 élevages d'animaux autres que des élevages de gibier
- 67 élevages de gibier.

En 2012, 35 dossiers ont été instruits dont :

- 18 dossiers de demande d'autorisation de détention
- 7 dossiers de demande d'autorisation d'ouverture
- 9 dossiers de demande de certificat de capacité.

En matière d'inspection, 11 interventions ont été réalisées au sein d'établissements abritant des animaux :

- 2 établissements de présentation au public
- 6 animaleries
- 3 élevages autres que du gibier.

A l'issue de ces contrôles, cinq anomalies au total ont été décelées et ont donné lieu à des lettres de rappel.



Les examens réalisés par ces partenaires ont mis en lumière que les origines du phénomène relèvent de la physiologie de l'huître, de l'environnement et des conditions météorologiques. Certaines pratiques culturelles telles que les huîtres triploïdes ont également été incriminées, mais aucune certitude n'existe encore quant aux causes exactes de ce phénomène de mortalité.

Les investigations se portent aujourd'hui sur le facteur de l'arrivée trop importante d'eau douce lors des périodes de crues qui pourrait engendrer une modification du milieu et contribuer par ce biais au phénomène de la mortalité. Dans cet esprit, il a été décidé d'engager une réflexion sur la construction et le fonctionnement des portes à flot de la Vire en vue de parvenir à un mélange plus harmonieux des eaux douces et salées avant leur arrivée sur les parcs.

Parmi les solutions envisagées par les services de l'État, un site marin a été aménagé en 2008 à l'est de la zone de Grandcamp-Maisy, au large, loin des chenaux d'eau douce, ce qui offre la possibilité de transférer la moitié des poches à huîtres pendant les périodes de risque. Les premiers résultats obtenus grâce à ce nouveau dispositif, qui ont permis d'atteindre un gain de survie des huîtres adultes de 30 %, sont encourageants et ont fait l'objet en 2012 de recherches approfondies.

Les plans de prévention des risques

L'élaboration des plans de prévention des risques (PPR), naturels et technologiques, qui délimitent et réglementent les zones soumises à un risque identifié, a fortement mobilisé la DDTM en 2012.

Au total le Calvados comptait au 1^{er} novembre 2012 :

- 4 PPR « inondation » dont 1 en cours de révision,
- 3 PPR « mouvement de terrain » dont 1 en cours d'élaboration,
- 2 PPR littoraux en cours d'élaboration,
- 3 PPR miniers dont 2 en cours d'élaboration,
- 2 PPR technologiques en cours d'élaboration.

Pour les secteurs soumis à des risques mais ne faisant pas l'objet d'un PPR, la DDTM a porté à la connaissance des collectivités les données qu'elle a en sa possession et les périmètres impactés par ces risques. Un avis a également été formulé sur les différents documents d'urbanisme en cours d'élaboration ainsi que sur les demandes d'urbanisme situées dans un secteur soumis à un risque.



Les plans de prévention des risques naturels ont fait l'objet d'une attention toute particulière. En effet, dans le cadre de la directive européenne « inondation », les territoires à risque importants ont été circonscrits. L'identification des enjeux de ces territoires a été initiée. Ainsi :

- Des études et la démarche de concertation pour la révision du PPR inondation de la Basse Vallée de la Touques ont été engagées ;
- le PPR « inondation sur la Vère et le Noireau » a été approuvé ;
- l'identification et la cartographie des aléas du PPR lié à des mouvements de terrain sur les communes de Port-en-Bessin-Huppain et Commes, prescrit en avril 2011, se sont poursuivies ;
- compte-tenu des risques littoraux identifiés dans le département, deux secteurs où il serait opportun d'élaborer prioritairement un plan de prévention des risques littoraux (PPRL) ont été définis dans le département. L'un concerne les communes situées entre Tracy sur Mer et Bernières-sur-Mer, l'autre celles qui se trouvent entre Hermanville sur Mer et Dives-sur-Mer. Le travail de définition des études à réaliser dans le cadre de ces PPR s'est concrétisé par le lancement de la consultation d'un bureau d'études.



La mise en place des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans le département du Calvados a progressé sensiblement en 2012.

En effet, l'ensemble des études et de la procédure d'élaboration du PPRT lié à l'établissement de la société EPC (ex Nitro Bickford) implanté sur la commune de Boulon est achevée et ce PPRT devrait pouvoir être approuvé dans les prochains mois.

Les études nécessaires à l'élaboration du PPRT lié à la présence de la société Dépôt Pétrolier Côtier sur la commune de Mondeville, dont le périmètre d'étude s'étend sur les communes de Mondeville, Caen et Hérouville-Saint-Clair, ont largement mobilisé les services de l'État en 2012. L'estimation foncière et l'étude de vulnérabilité des bâtiments situés en zone rouge ont notamment été réalisées dans ce cadre.

Enfin, la DTM s'est efforcée de lutter activement contre les submersions marines. A cette fin, elle a poursuivi avec la plus grande détermination les travaux qui ont été engagés en 2011 pour le classement des digues et des barrages existant au sein des communes littorales. Progressivement cette phase préliminaire de recensement a fait place à la phase d'étude de danger.

Les digues et ouvrages de défense contre la mer ont été intégrés dans les différents plans de prévention des risques littoraux du département.



La mortalité des huîtres

La baie des Veys connaît depuis plusieurs années un phénomène récurrent de surmortalité estivale des huîtres adultes, principalement dans les secteurs qui subissent l'influence estuarienne. Le taux moyen de mortalité s'est ainsi élevé à 30 % en 2012 avec cependant de très fortes disparités entre les lots.

La recherche des origines de ce phénomène s'est poursuivie en 2012. En particulier, des études et des expertises ont été conduites auprès des organismes professionnels et d'experts scientifiques en liaison avec les professionnels, notamment le comité régional de la conchyliculture et IFREMER.

La qualité de l'eau

Les eaux de distribution

Le contrôle sanitaire des eaux de distribution est assuré par l'agence régionale de santé qui gère le contrôle sanitaire de 309 captages et de 271 unités de distribution. Sur les 4 699 prélèvements et analyses réalisés en 2012 au titre de ce contrôle seulement 1,46 % ont donné lieu à des résultats non parfaitement conformes aux normes bactériologiques en vigueur.

Tous les résultats du contrôle sanitaire sont accessibles sur le site Internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.

En 2012, des documents d'information ont été réalisés pour l'ensemble des unités de distribution et joints à la facture d'eau. Un bilan de la qualité des eaux distribuées a été réalisé au niveau régional et diffusé à l'ensemble des collectivités.

En 2012 six collectivités ont bénéficié de dérogations suite au constat de légères anomalies par rapport aux normes applicables aux nitrates et aux pesticides. Des efforts ont été développés par ces collectivités pour obtenir des améliorations. En particulier, un traitement des pesticides a été mis en œuvre par le syndicat d'alimentation des eaux potables de Bernières-Saint Aubin.

Suite à la détection de quelques traces de Thallium dans les eaux de forage dans le secteur du syndicat de production Sud-Calvados, des études ont été lancées afin de pouvoir connaître avec exactitude les mesures les plus efficaces à mettre en œuvre pour remédier à cette situation.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'instruction ministérielle du 18 octobre 2012, 40 visites ont été effectuées par l'ARS au sein des installations de production, de traitement ou de stockage d'eau afin de s'assurer de l'absence de trace de chlorure de vinyle Monomère.

Les eaux du littoral

La protection des eaux du littoral représente également une préoccupation majeure des services de l'État qui, lors de la saison balnéaire 2012, ont effectué des contrôles sur 37 lieux de baignade en mer et 1 contrôle en eau douce. Sur les 751 prélèvements réalisés, 99,9 % se sont révélés conformes aux normes. A l'issue de la saison, 18 sites de baignade ont été classés en catégorie A et 20 en B, soit un pourcentage de conformité de 100 % par rapport à la directive européenne de 1975.

Le bilan de l'année 2012 peut être considéré comme très satisfaisant et conforte les tendances favorables observées depuis plusieurs mois. Les efforts importants promus par les collectivités territoriales en matière d'assainissement ont largement contribué à cette amélioration.



Dans le cadre de la nouvelle réglementation, dont la mise en œuvre s'échelonne de 2008 à 2015, la réalisation des profils des eaux de baignade a été engagée. Afin d'aider les collectivités dans cette démarche nouvelle, des comités de suivi ont été mis en place par les maîtres d'ouvrage, avec la participation de la délégation territoriale de l'ARS, de la DDTM, du conseil général du Calvados et de l'agence de l'eau.



Les gisements naturels de coquillages font également l'objet d'une surveillance rigoureuse de la part des services de l'État. Dans cette optique, le contrôle de 10 gisements naturels de coquillages a été effectué en 2012. Ce programme, mis en œuvre en complément du réseau microbiologique de l'IFREMER, en partenariat avec le conseil général du Calvados et l'agence de l'eau Seine-Normandie, permet d'apprécier l'évolution de la qualité des gisements et, éventuellement, d'actualiser leur classement. Les 79 prélèvements réalisés ont permis de confirmer le classement actuel.

Dans le cadre du même partenariat, la délégation territoriale a également organisé le suivi de la qualité de 50 rejets côtiers susceptibles d'altérer la qualité sanitaire des eaux de baignade ou des gisements de coquillages. 266 prélèvements ont été opérés durant douze mois. Ce programme a permis de confirmer la diminution progressive des flux de pollution rejetés par les émissaires.

L'ÉTAT

EST LE GARANT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉMOCRATIE

La lutte contre la délinquance

Le bilan 2012 de la délinquance est légèrement en baisse. Il est présenté avec une typologie d'indicateurs mise en place en avril 2010. Ces indicateurs sont ceux de l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) :

- _ les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) : homicides, violences physique, menaces, atteintes aux mœurs, actes contre la famille et l'enfant...
- _ les atteintes aux biens (AAB) : vols, cambriolages, dégradations,...
- _ les escroqueries et infractions économiques et financières (EIF) : escroqueries, faux, contrefaçons, banqueroute, abus de confiance,...
- _ auxquels s'ajoute celui des infractions révélés par l'action des services (IRAS).

Le nombre de faits constatés par les services de la police et de la gendarmerie dans le Calvados est en légère baisse : 27 797 faits en 2012 contre 27 871 en 2011 soit - 0,27 %.

Résultats par agrégats :

- _ Atteintes volontaires à l'intégrité physique : 3 847 faits soit 9,01 %
- _ Taux d'élucidation : 58,41%, soit une augmentation de 0,33 point par rapport à 2011
- _ Atteintes aux biens : 17 827 faits soit - 4,68 %
- _ Taux d'élucidation : 18,74 %, soit une baisse de 1,24 points par rapport à 2011

- Escroqueries et infractions économiques et financières : 2 204 faits soit 8,52 %
- Taux d'élucidation : 56,72%, soit une augmentation de 3,89 points par rapport à 2011
- Infractions révélées par l'action des services : 2 391 faits soit 3,24 %

Les actions de prévention qui ont été conduites en 2012 sont :

- déploiement de plusieurs dispositifs de vidéoprotection,
- mise en place du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Bayeux le 29 juin 2012,
- signature du protocole d'accord départemental pour la sécurité des professionnels de santé le 18 décembre 2012.

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) est un fonds créé par la loi du 5 mars 2007 qui permet de financer des actions de prévention de collectivités territoriales et d'associations selon les priorités fixées par le plan départemental.

En 2012, ces crédits, d'un montant de 155 000 €, ont financé 32 projets.

En termes de vidéoprotection, 4 collectivités locales ont bénéficié de subventions en 2012 pour un montant total de 107 738 € : Carpiquet, Saint-Arnoult et Blonville-sur-Mer ainsi que la communauté de communes des Trois Rivières.

Concernant la sécurité routière, il est constaté une évolution défavorable sur l'ensemble du territoire. Après plusieurs années de tendance à la baisse, les trois indicateurs de l'accidentalité (accidents, tués et blessés) sont en hausse en 2012.

Les 3 causes principales d'accidents corporels sont le refus de priorité, la vitesse et l'alcool.

| | 2011 | 2012 | Évolution |
|-----------|------|------|-----------|
| Accidents | 360 | 429 | + 19,16 % |
| Tués | 35 | 39 | + 11,42 % |
| Blessés | 464 | 597 | + 28,66 % |



| | Zone POLICE | | |
|-----------|-------------|------|-----------|
| | 2011 | 2012 | Évolution |
| Accidents | 177 | 241 | + 36,15 % |
| Tués | 8 | 8 | 0,0 % |
| Blessés | 215 | 302 | + 40,46 % |

| | Zone GENDARMERIE | | |
|-----------|------------------|------|-----------|
| | 2011 | 2012 | Évolution |
| Accidents | 183 | 188 | + 2,73 % |
| Tués | 27 | 31 | + 14,81 % |
| Blessés | 249 | 295 | + 18,47 % |

De très nombreuses actions de prévention ont été menées en 2012 par la cellule sécurité routière et l'ensemble de ses partenaires dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR). Ainsi en 2012, les principales actions suivantes ont été reconduites :

- le permis piéton,
- la piste de la prévention routière,
- l'opération « 1000 jeunes conducteurs ».

D'autres sont plus nouvelles, dont la participation de la sécurité routière aux journées de défense et de citoyenneté (JDC) qui permettent de sensibiliser les jeunes par l'action pendant une heure par un intervenant de la sécurité routière.

En 2012, il convient de souligner que deux temps forts ont été organisés sur la sécurité routière à l'automne. Le premier s'est déroulé en septembre, il était consacré aux refus de priorité qui est une cause importante d'accidents corporels. Le second, qui a eu lieu en novembre, est dédié à la lutte contre l'alcool au volant. Cette action s'inscrivait dans un programme regroupant de nombreuses actions sur la prévention des risques liés à la conduite après consommation d'alcool et/ou de stupéfiants.

Ces deux opérations ont permis de toucher un large public.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



Les services de l'État dans la gestion des crises et des grands événements

Planification ORSEC et exercices

Le service interministériel de la protection civile a coordonné la rédaction de plusieurs plans du dispositif ORSEC départemental. Ainsi les plans ORSEC suivants ont été validés par le Préfet en 2012 :

- « ORSEC - dispositions spécifiques Secours à naufragés »,
- « ORSEC - dispositions spécifiques électro-secours »,
- « ORSEC - dispositions spécifiques aéroport de Deauville Normandie »,
- « ORSEC - dispositions spécifiques aéroport de Carpiquet »

Pour le dernier plan, un exercice a eu lieu le 28 juin 2012 afin de tester son opérationnalité avant sa validation par l'autorité préfectorale. Cet événement, réunissant près de 100 personnes issues de tous les acteurs de la sécurité civile, a simulé la sortie de piste d'un aéronef.

Deux autres exercices ont eu lieu dans le département. Le premier a été organisé les 15 et 16 octobre par la préfecture de zone de défense et de sécurité ouest et concernait une pollution maritime intervenant sur les côtes calvadosiennes. Le second exercice a réuni la préfecture, la DDTM, la DDSP et la Gendarmerie autour du plan intempéries de la zone ouest (PIZO).

Enfin, concernant la planification, une révision des dispositions spécifiques a été lancée notamment en : transport de matière radioactive, iode, pandémie grippale, inondations, hydrocarbures, pollution, soutien aux populations et la mise à jour du plan particulier d'intervention de l'entreprise DPC.

Plan Communal de Sauvegarde

Grâce à l'important travail de sensibilisation réalisé par la Préfecture et la DDTM, 12 plans communaux de sauvegarde (PCS) ont été validés pour atteindre un total de 52. Sur les 71 communes soumises à cette obligation, 26 en sont désormais dotées soit 36,6 %.

Gestion des crises

Au cours de l'année 2012, la Préfecture a activé une structure inter-services de gestion des crises, Centre Opérationnel Départemental (COD) ou Poste de Commandement Opérationnel (PCO), pendant 9 jours.

Aucun événement majeur de sécurité civile n'a nécessité l'activation du COD. Néanmoins, ce dernier a eu à gérer un événement de sécurité publique (visite présidentielle du 6 juin 2012). Le SIDPC a également coordonné les services de l'État en termes de réponse de sécurité civile pour les Jeux Olympiques de Londres.

Gestion des intempéries hivernales

Les épisodes neigeux de février 2012 et décembre 2012 ont nécessité l'activation du COD durant 5 jours.

Grands événements

>>> 68^{ème} anniversaire du débarquement allié en Normandie - 12 juin 2012

Le Président de la République François Hollande a célébré le 68^{ème} anniversaire du débarquement en Normandie. Pour rendre hommage aux soldats alliés tombés sur notre littoral, il a participé à une commémoration au cimetière britannique de Ranville avant de visiter le Mémorial de Caen. Il y a notamment rencontré des témoins de la seconde guerre mondiale et échangé avec les lycéens lauréats du concours de la résistance. Les services de la préfecture ont travaillé à l'organisation de ce déplacement officiel avec les services départementaux de la police nationale et de la gendarmerie nationale.



Enfin, dans le cadre du festival de Beauregard (du 1^{er} au 3 juillet 2012) un important travail de concertation a été réalisé entre les différents partenaires sur le dispositif de sécurité. Un poste de commandement a été installé afin de garantir la sécurité des 30 000 festivaliers/jour.

Les services de l'État assurent le respect des lois et des libertés publiques et veillent au bon fonctionnement de la démocratie

Le contrôle de légalité

L'année 2012 a été marquée par la stabilisation du processus initié en 2010 de centraliser en préfecture le contrôle de légalité des actes prioritaires reçus en sous-préfectures.

Le plan départemental de contrôle fixe chaque année les priorités locales du contrôle, établies en lien avec les priorités nationales et les moyens du service.

Au cours de l'année 2012, les services de la préfecture ont reçu 23 816 actes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics situés dans l'arrondissement de Caen ainsi que du conseil général, du conseil régional, du SDIS et des offices publics HLM. Ce nombre est en très nette baisse par rapport à l'année 2011 (27 044 actes, soit - 12 %). Cela s'explique par les nouvelles priorités du contrôle de légalité et par le rappel des nouvelles consignes concernant les actes non soumis à l'obligation de transmission au titre du contrôle de légalité.

7 574 actes ont été contrôlés, ce qui représente 31,8 % des actes reçus. Parmi ces actes, 6 908 relèvent de la catégorie des actes prioritaires tels que définis par la stratégie de contrôle adoptée par la préfecture. Ces 6 908 actes prioritaires (6 980 en 2011) qui ont fait l'objet d'un examen se décomposent ainsi :

- en commande publique : 1 881 actes prioritaires sur 2 475 reçus en global,
- en fonction publique territoriale : 565 sur 1 989,
- en urbanisme : 490 sur 9 727,
- en autres actes : 3 972 sur 9 625.

Le conseil aux élus, priorité du service du contrôle de légalité, permet aux collectivités locales d'éviter de se retrouver en situation juridique délicate et de faire l'objet de recours devant la juridiction administrative.

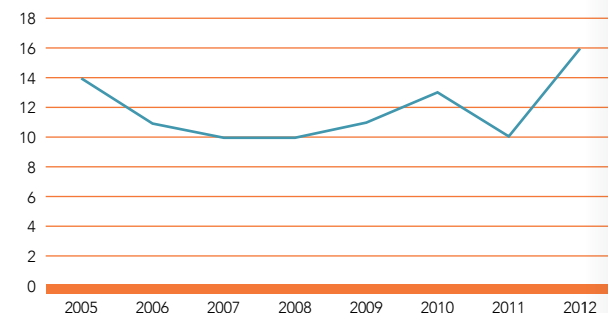
Les élections

Au cours de l'année 2012, le bureau des libertés publiques a organisé deux scrutins politiques importants dans l'ordre chronologique suivant :

- Élection présidentielle en avril et mai 2012,
- Élections législatives en juin 2012.



Par ailleurs en 2012, 16 élections municipales complémentaires ont été organisées, ce qui est plus élevé que la moyenne des cinq dernières années mais reflète l'usure de certaines équipes municipales en fin de mandat :



Comme chaque année, la gestion des listes électorales a nécessité la rédaction et la diffusion de plusieurs instructions aux maires ainsi que le contrôle du travail des commissions communales. L'année 2012 a été également une année de refonte en matière de listes électorales. Le concours de l'État aux collectivités locales pour le bon fonctionnement de la démocratie s'est élevé à 370 557 € (frais d'assemblée électorale, achat d'urnes et frais de radiation des listes électorales).

La réforme des collectivités territoriales

La procédure d'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale, menée tout au long de l'année 2011, a abouti à sa publication par arrêté préfectoral du 23 décembre 2011.

Ce schéma prévoit notamment :

- la couverture intégrale du département par des EPCI à fiscalité propre. Les communes de Ouistreham, Colleville-Montgomery et Saint-André sur Orne seront rattachées à la communauté d'agglomération de Caen La Mer. La commune de Carcagny sera rattachée à la communauté de communes du Val de Seules ;

- le rattachement de la communauté de communes des Rives de l'Odon, regroupant les communes de Verson, Mouen et Tourville sur Odon, à la communauté d'agglomération de Caen-la-mer ;
- la fusion des communautés de communes de Lisieux Pays d'Auge et de Moyaux Porte du Pays d'Auge.

Ce schéma comprend également un volet dédié à l'eau potable. Il affiche une orientation globale de diminution du nombre de syndicats de production d'eau potable et de rattachement de toutes les communes isolées à des syndicats de production. Hors le Pays d'Auge, le schéma prévoit la création de 8 syndicats de production d'eau potable selon des échéances différentes entre 2013 et 2014.

Ce schéma a été mis en œuvre tout au long de l'année 2012 avec la publication, dès janvier 2012, des arrêtés de projets de périmètres pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

La nouvelle communauté d'agglomération de Caen La Mer a été créée par arrêté préfectoral du 8 juin 2012 avec effet au 1^{er} janvier 2013.

La fusion des communautés de communes de Lisieux et Moyaux a été effectuée par arrêté du 25 mai 2012 avec effet au 1^{er} janvier 2013. Arrêté fixant la gouvernance du 25 octobre 2012.

L'extension de la communauté de communes Val de Seules a été réalisée par arrêté du 13 juin 2012 avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Divers arrêtés ont par ailleurs été pris pour gérer les modifications de compétences ou acter les changements de membres de syndicats suite à ces modifications.

Le service du contrôle de légalité de la préfecture a participé à la rédaction des mémoires en défense du préfet sur les recours déposés au tribunal administratif par les collectivités sur ces arrêtés.

La mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale doit être terminée au 1^{er} juin 2013 pour sa partie prescriptive.

La délivrance des titres

La délivrance des titres est assurée par deux services de la préfecture : le bureau des titres et le service de l'immigration et de l'intégration.

Le bureau des titres est le service qui emploie le plus de personnels au sein de la préfecture (38). Il est également le plus connu et le plus fréquenté du grand public de par son activité. Il est en charge de l'application des réglementations touchant le véhicule automobile (certificats d'immatriculation et autres documents afférents à l'immatriculation), les droits à conduire (permis de conduire) et toutes les procédures qui s'y rattachent (retraits, suspensions, visites médicales) ainsi que de l'instruction des demandes de carte nationale d'identité et de passeports. Ce service est également doté d'une régie de recettes.

>>> Cartes grises et certificats provisoires d'immatriculation

Avec le nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV) mis en place en 2009, les garages habilités peuvent dorénavant effectuer certaines opérations d'immatriculation sous le contrôle du préfet. A ce jour, plus de 260 garages sont habilités.

| 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|---------|---------|---------|--------|--------|--------|
| 147 445 | 146 026 | 119 465 | 91 294 | 87 814 | 79 073 |

La diminution que l'on constate au cours des dernières années n'est qu'apparente et ne traduit qu'imparfaitement l'activité de la section des immatriculations de véhicules. En effet, ceci ne représente que l'établissement de titres stricto sensu. Or, beaucoup d'opérations donnent lieu à l'émission d'aucun titre (comme les changements de domicile qui ne peuvent être traités qu'en préfecture, les garages n'ayant pas cette compétence). En outre, à côté de l'immatriculation des véhicules, un certain nombre d'opérations sont effectuées comme le traitement des cessions, les inscriptions et radiations de gages et oppositions, le traitement des véhicules hors d'usage, etc...





>>> Permis de conduire

10 054 candidatures aux examens (1^{ère} demande) ont été enregistrées en 2012, soit une baisse de 18,9 % (12 408 en 2011).

25 346 permis de conduire ont été édités au cours de l'année 2012 (baisse de 5%).

>>> Visites médicales - validation des permis de conduire

Le contrôle médical de l'aptitude à la conduite a été profondément réformé par le décret du 17 juillet et l'arrêté ministériel du 31 juillet 2012. Désormais, seuls les conducteurs responsables d'une infraction liée à l'usage d'alcool ou de stupéfiants ayant entraîné une suspension, une annulation ou une invalidation de leur permis de conduire, doivent se présenter devant la commission médicale primaire des permis de conduire relevant des services préfectoraux.

Dans tous les autres cas, les usagers doivent s'adresser à l'un des médecins agréés par le Préfet consultant hors commission afin de remplir leur obligation de visite médicale.

Le secrétariat des visites médicales a traité 3351 examens (- 12 %) en commission primaire (3 816 en 2011), 371 examens psychotechniques (- 23 % avec 384 examens en 2011) et 173 cas d'inaptitude ont été relevés (- 24 % avec 225 cas en 2011). Le nombre de séances de la commission primaire de l'arrondissement de Caen est passé de 209 en 2011 à 189 en 2012 (- 10 %).

6 672 visites ont été passées en 2012 chez les médecins de ville agréés contre 6 428 en 2011 (+ 4 %).

>>> CNI-Passeports

La délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports occupe également une place prépondérante dans les activités de l'État. 59 567 cartes nationales d'identité au total ont donc ainsi été délivrées en 2012 contre 61 014 en 2011.

>>> Service de l'Immigration et de l'Intégration

Le service de l'immigration et de l'intégration a mis en place des mesures pour améliorer l'accueil des usagers. Une refonte des méthodes de travail a été lancée pour accélérer le processus de prise de décision et de

délivrance de titre. Des brochures informatives sont mis à disposition des demandeurs pour les aider à constituer leurs dossiers.

Dans le cadre de cette mission, ont été délivrés en 2012 par la préfecture :

- nombre de titres de séjour remis : 4 659,
- demandeurs d'asile : 466.

>>> La mission prévention et lutte contre la fraude documentaire

Cette nouvelle mission a été créée en mai 2012 et répond à un objectif majeur de la politique gouvernementale.

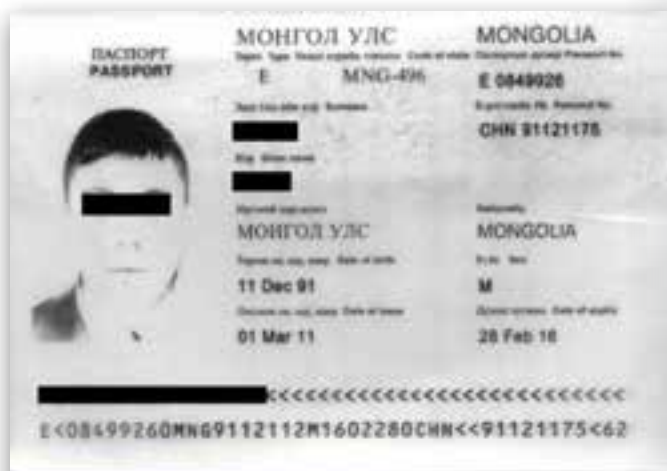
La mission fraude s'articule autour de deux grands axes :

- une mission d'appui, d'audit, de contrôle et d'information,
- une mission d'expertise et de suivi de l'instruction des cas de fraude avérée.

De nombreuses actions ont déjà été mises en place conformément au plan d'action présenté et validé par le Préfet.

Concernant le volet expertise et instruction des dossiers frauduleux, de nombreux dossiers sont actuellement en cours d'analyse et/ou d'enquête pour des fraudes déjà avérées ou fortement suspectées.

L'année 2012 a permis de déceler quelques cas de fraudes au titre de la délivrance de titres. Le travail essentiel de lutte contre la fraude va être poursuivi et intensifié en 2013 qui s'annonce déjà très prometteur notamment au niveau des demandes de titres de séjour.



faux passeport

L'ÉTAT

SOUTIEN UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DES TERRITOIRES

Le développement équilibré et durable des territoires, de même que la protection de l'environnement, sont des composantes majeures de l'égalité républicaine. A ce titre, ils constituent également un objectif prioritaire pour le Gouvernement et une préoccupation majeure pour tous les services de l'État.

L'aménagement du territoire

L'aménagement et le développement des espaces

Les services de la DDTM se sont attachés à poursuivre les procédures engagées pour l'élaboration des schémas de cohérence territoriale (SCOT) qui ont vocation à mettre en cohésion et à coordonner, sur des territoires regroupant plusieurs intercommunalités, les politiques menées en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements, et de développement durable.

A la fin de l'année 2012, l'état d'avancement des différents SCOT créés dans le département du Calvados était le suivant :

- quatre SCOT sont d'ores et déjà achevés : le SCOT du Nord Pays d'Auge, le SCOT du Bessin, le SCOT de Caen-Métropole et le SCOT du Sud Pays d'Auge ;
- quatre SCOT sont toujours en cours d'élaboration :
 - >>> le SCOT du Bocage virois en cours d'approbation ;
 - >>> le SCOT du pré-Bocage pour lequel le projet d'aménagement et de développement durable est en cours ;
 - >>> le SCOT de la Suisse Normande qui a donné lieu à un avis de l'État au stade du diagnostic et de l'état initial de l'environnement ;
 - >>> le SCOT du Pays de Falaise pour lequel le diagnostic et l'état initial de l'environnement sont en cours d'élaboration.



L'année 2012 a été marquée par une avancée importante de la procédure d'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU). Ainsi, en 2012 :

- 8 PLU ont été prescrits ;
- 20 PLU ont été portés à connaissance ;
- 51 PLU ont été arrêtés ;
- 22 PLU ont été approuvés.

Au 31 décembre 2012, sur les 706 communes du département, :

- 199 communes avaient un PLU approuvé ;
- 192 communes avaient un POS approuvé ;
- 104 communes avaient une carte communale approuvée ;
- 211 communes n'avaient pas encore de document d'urbanisme mais 22 d'entre elles ont engagé la procédure appropriée pour l'élaboration d'une carte communale.

La DDTM a assuré également en 2012 l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour le compte des communes qui possèdent un PLU ou un POS mais qui ont confié à l'État l'instruction de leurs actes d'urbanisme (444 communes), d'une part, et pour le compte des communes qui ne détiennent encore ni PLU ni POS (212 communes), d'autre part.

Si l'année 2012 a connu durant les onze premiers mois de l'année une baisse d'activité de 10 %, les mois de novembre et de décembre 2012 ont été caractérisés par une augmentation assez sensible du nombre de demandes de permis de construire déposées, cette reprise étant liée pour une large part, à l'entrée en vigueur de la réglementation thermique prescrite en 2012 pour les maisons individuelles.



La réalisation d'un parc éolien en mer à Courseulles sur Mer

L'année 2012 a été ponctuée par un projet d'aménagement maritime de grande ampleur : le projet d'aménagement d'éoliennes en mer de Courseulles en mer. Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan national de développement des énergies renouvelables qui doit atteindre 23 % de la consommation d'énergie d'ici 2020, conformément aux dispositions de la loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Aménagé au large de Courseulles sur Mer, le parc éolien de Courseulles sur Mer sera composé de 75 éoliennes d'une capacité unitaire de 6 MW, soit une puissance totale de 450 MW, qui devraient produire annuellement 1 520 Gwh. Les premières éoliennes devraient émerger en 2017 et leur réalisation s'échelonne sur deux ou trois ans.



À l'issue du lancement de l'appel d'offres du 11 juillet 2011, la mise en œuvre et l'exploitation de ce parc éolien ont été attribuées au consortium Eolien Maritime France (EMF). Les retombées de ce projet sur l'économie locale devraient être non négligeables puisque le port de Caen-Quistreham constituera le port de base pour l'exploitation et la maintenance du parc, et le port de Port en Bessin devrait servir de base pour l'entretien du matériel nautique qui sera utilisé pour la construction des éoliennes, puis pour leur exploitation.

Le soutien à l'agriculture et aux milieux ruraux

Le nombre d'installations d'agriculteurs dans le département du Calvados, assez stagnant en 2010 et en 2011, a augmenté assez sensiblement en 2012. Ainsi, 69 dossiers d'installation ont été déposés en 2012, soit 23 dossiers pour des agriculteurs indépendants et 46 dossiers pour des sociétés.

Les aides accordées aux agriculteurs au titre des deux piliers de la politique agricole commune (PAC) sont un atout majeur pour les agriculteurs.

- Les aides versées au titre du premier pilier de la PAC, c'est-à-dire la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes, les aides en faveur de l'élevage des animaux, les aides aux surfaces, les droits à paiement uniques et les clauses de transfert des droits à paiement unique ont représenté au total 110 555 888 € en 2012.
- Les aides versées au titre du second pilier de la PAC, c'est-à-dire les aides financières à l'installation, les aides en faveur de la modernisation des exploitations, les aides au profit des mesures agro-environnementales, les indemnités compensatrices de handicap naturel et les aides au bénéfice des agriculteurs en difficulté, se sont élevées au total à 5 896 573 €.
- Le montant total des aides conjoncturelles accordées en 2012 s'est élevé quant à lui à 563 462 €.
- 12 105 710 litres de quotas supplémentaires ont été octroyés dans le cadre de la redistribution laitière.

La DDTM s'est investie avec beaucoup de détermination depuis trois ans en vue de parvenir à la dématérialisation des demandes d'aide agricole qui sont formulées au titre du premier pilier de la politique agricole commune. La campagne 2012, qui s'est déroulée à un rythme soutenu, s'est concrétisée par :

- des réunions d'information pour les agents et des opérations de promotion par communiqués de presse ;
- l'accueil des agriculteurs par les agents de la DDTM et ceux des délégations territoriales de Bayeux, Lisieux, Vire, Trouville et Potigny.

Grâce à ces importants efforts, plus de 80 % des dossiers de demande d'aide ont été déposés par la voie de la télé-déclaration, au moyen de l'outil « TELEPAC ». 4 154 exploitants sont aujourd'hui détenteurs de cet outil.



Des aides spécifiques ont par ailleurs été accordées aux agriculteurs qui ont été victimes des calamités agricoles. En effet, après deux années de sécheresse qui ont fortement pénalisés les productions fourragères, ce sont les très basses températures du printemps 2012, associées à de longues périodes pluvieuses, qui ont mis en difficulté les exploitations fruitières. Un recensement des pertes subies par ces exploitations a été réalisé. Dans le prolongement de ce recensement, les pertes enregistrées par les producteurs de pommes et poires de table, de prunes et de cerises du secteur de Honfleur ont fait l'objet d'une reconnaissance au titre de la procédure des calamités agricoles, au mois de décembre 2012, pour un montant total d'indemnités estimé à 120 000 €.



Dans le cadre de la programmation du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) :

- la DDTM a instruit deux dossiers de demande de subvention pour la réalisation de pôles de santé libéraux et ambulatoires, dont le pôle du pays de Condé et de la Druance, et cinq projets de médiabibliothèques ou d'écoles de musique. Elle a accordé des subventions en faveur de quatre d'entre eux ;
- la DDTM, au titre du programme spécifique « liaison entre actions de développement rural » (LEADER), a examiné plus de 60 projets programmés en 2012 et a attribué plus de 81 000 € en faveur de ces projets.

La DDTM a diffusé auprès des élus et des professionnels du monde agricole, au mois de mars 2012, un guide visant à faciliter la prise en compte des enjeux agricoles par les collectivités lors des démarches qu'elles mettent en œuvre pour l'élaboration de leurs projets de territoire.

Ce guide aborde quatre grandes thématiques :

- les interactions entre les projets de territoire et l'agriculture ;
- les créations de liens entre enjeux urbains et enjeux agricoles ;
- les actions concrètes à mener ;
- les procédures existantes.

Pour la poursuite de son action dans ce domaine du soutien à l'agriculture et aux milieux ruraux, la DDTM s'est fixée trois objectifs majeurs pour les mois à venir :

- participer activement à la mise en place du projet agro-écologique présenté à la fin de l'année 2012 par le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt visant à accélérer le changement des modes de production et à accentuer la dynamique économique de l'agriculture ;
- poursuivre le développement de la télé-déclaration ;
- accompagner et favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs.

Le fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT)

Créé par la loi d'orientation du 4 février 1995, le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) a pour finalité d'apporter le soutien de l'État aux actions qui s'inscrivent dans les politiques d'aménagement et de développement durable des territoires, notamment celles qui contribuent à favoriser l'emploi, l'amélioration des services rendus à la population, l'attractivité des territoires, le développement durable, les actions innovantes et le développement numérique.

Dans le Calvados, une somme d'un montant total de 1 395 642 € a été engagée en 2012 afin de financer 10 dossiers, notamment les opérations suivantes :

- la réalisation d'une enquête sur les transports réalisée par le syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération caennaise ;
- la rénovation et le développement de l'hippodrome de Lisieux par la société des courses de Lisieux ;
- la création et l'aménagement de la Maison des services à Aunay sur Odon par la Communauté de communes Aunay Caumont Intercom ;
- la mise en sécurité du café des Images situé à Hérouville Saint-Clair par la communauté d'agglomération de Caen La Mer ;
- la mise en place d'une plate-forme pour la généralisation et la gestion des services mobiles sans contact, sur l'ensemble du territoire de la Basse-Normandie ;
- la mise en réseau et la mutualisation de l'Institut européen des risques situé à Honfleur autour du pôle d'intelligence territoriale de l'estuaire de la Seine.

En 2012, 20 projets ont bénéficié du paiement d'un acompte pour un montant total de 988 236,69€, notamment l'opération de construction d'une Maison ouverte par la communauté de communes de Cambremer.

Le fonds européen de développement régional (FEDER)

Le FEDER est un des instruments financiers de la politique de cohésion de l'Union Européenne. Son rôle est de promouvoir l'investissement et de contribuer à réduire les déséquilibres entre les régions. A ce titre, il est destiné à soutenir des projets concourant au développement économique des régions, au renforcement de la compétitivité et de l'innovation, à la création et à la sauvegarde des emplois, au soutien du développement durable.

Pour l'année 2012, 55 dossiers ont été programmés pour le département du Calvados, soit une somme d'un montant total de 13 190 678,24 €. Parmi ces 55 dossiers, peuvent être mentionnés notamment :

- la création d'un réseau de solidarité dans le quartier du Chemin Vert à Caen,
- la conduite de l'étude ERVIP (Equine Respiratory Viruses and Performance) poursuivie par le laboratoire Frank Duncombe sur l'inflammation des voies respiratoires chez le cheval,
- la mise en place d'un élévateur à bateaux de 300 tonnes à Port en Bessin-Huppain par le conseil général,
- le remplacement des portes amont et carénage de l'écluse Ouest du port de Caen-Ouistreham,
- les études expérimentales de thérapie cellulaire pour les chevaux conduites par la clinique de la Madelaine,
- l'étude de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection des digues d'Asnelles,
- l'étude de l'Université de Caen sur le développement typique et atypique de la mémoire épisodique,
- l'analyse du CNRS sur les matériaux caennais et la « caractérisation Fine » par rayons X,
- l'étude menée par l'Institut de l'élevage sur l'impact de l'atmosphère modifiée sur la conservation des viandes bovines



Au titre de cette année 2012, une somme d'un montant total de 6 166 400,01 € a été engagée et une somme de 21 443 097,42 € a été payée.

Point info 14

Le 11 septembre 2012 a été signée une convention en vue de s'assurer que les Points Info 14 bénéficient des informations nécessaires pour renseigner les usagers et organiser des formations à l'intention des référents « Point Info 14 ».

La protection de l'environnement

La lutte contre la sécheresse

En 2012, le niveau des eaux souterraines a été fortement affecté par un nouveau déficit pluviométrique qui s'est fait ressentir sur les eaux souterraines comme sur les eaux superficielles, avec un étiage précoce sur tous les bassins versants du département et en particulier dans le pays d'Auge. La lutte contre les effets de la sécheresse a donc constitué, comme en 2011, une action prioritaire de la DDTM.

Une vigilance toute particulière a dû être observée en 2012 pour remédier à cette situation. Ainsi :

- un arrêté-cadre a été prescrit le 21 février 2012 pour l'ensemble du département, afin de définir des mesures de limitation ou de suspension provisoire de certains usages de l'eau en cas de sécheresse (niveau vigilance);
- un arrêté a été prescrit pour protéger les milieux aquatiques du bassin hydrographique de la Touques (niveau alerte).



Les mesures en faveur de la qualité de l'eau

Les services de l'État se sont fortement mobilisés en 2012 en faveur du maintien de la qualité de l'eau. La lutte contre la pollution par les nitrates est demeurée leur préoccupation constante et ils ont poursuivi à ce titre les efforts qu'ils ont engagés pour la bonne application, au sein des zones vulnérables et des zones dites « zones de protection prioritaire nitrates », des programmes d'action établis par arrêté préfectoral du 14 novembre 2010 en application de la directive « nitrates ».

En outre, des contrôles spécifiques ont été réalisés :

- d'une part, lors des visites d'exploitations agricoles organisées au sein des zones vulnérables en application de l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2010 ;
- d'autre part, lors des contrôles ponctuels effectués sur les bassins versants situés dans les zones qualifiées de « zones de protection prioritaire nitrates ».

| Nombre de contrôles réalisés | Contrôles en ZPPN | Non conformité | Procès-verbaux | Mesures administratives | Rappel des obligations |
|------------------------------|-------------------|----------------|----------------|-------------------------|------------------------|
| 32 | 4 | 14 | 0 | 0 | 14 |

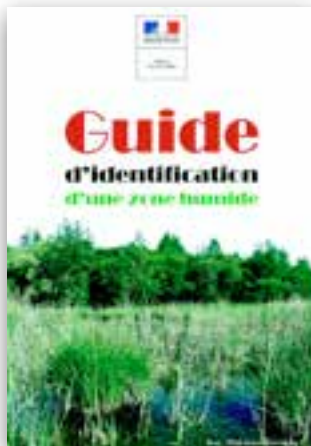
Les services de l'État ont poursuivi en 2012 les actions engagées depuis plusieurs années pour améliorer et renforcer, à l'échelle des bassins hydrographiques, la cohérence des actions des collectivités publiques dans le domaine de la gestion quantitative et qualitative des eaux. Quatre schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) concernent le département du Calvados : le SAGE Orne aval Seulles, le SAGE Orne Moyenne, le SAGE Aure et le SAGE Vire. Les procédures engagées pour l'élaboration de ces quatre SAGE ont connu une avancée importante en 2012.



La protection des espaces naturels, de la faune et de la flore

La gestion des espaces naturels qui présentent un intérêt particulier sur le plan environnemental a également constitué une préoccupation essentielle des services de l'État.

Ainsi, les services de la DDTM ont veillé avec une attention toute particulière à ce que les mesures prises en faveur de la préservation des zones humides soient appliquées avec détermination et soit prise en compte dans les documents d'urbanisme.



En particulier, un guide d'identification des zones humides a été établi à l'intention des collectivités et des différents acteurs dans le domaine de l'urbanisme. Ce guide décrit les outils de reconnaissance qui permettent d'identifier les zones humides sur le terrain, et notamment la flore caractéristique de ces milieux. A titre expérimental, la méthodologie a été mise en œuvre en 2012 sur le territoire de trois communes : Saint-Germain-le-Vasson, Canteloup et Hamars.

Les services de l'État se sont également attachés à faire progresser la mise en place du dispositif Natura 2000 dans le Calvados. Les 25 sites d'intérêt communautaire « Natura 2000 » existant dans ce département se décomposent en 6 zones de protection spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux », d'une part, ainsi que 6 zones spéciales de conservation (ZSC) et 13 sites d'intérêt communautaire (SIC) désignés au titre au titre de la directive communautaire « Habitat », d'autre part.

Ces différents sites ont fait l'objet d'un contrôle et d'un suivi très rigoureux en 2012. Ainsi, quatre nouveaux contrats permettant de mettre en œuvre des mesures de gestion et de protection des milieux naturels ont été instruits, et neuf nouvelles chartes engageant des propriétaires ont été signées.

Par ailleurs, les services de l'État ont également procédé aux consultations et à l'instruction d'un projet de modification du périmètre du site d'importance communautaire de l'Estuaire de la Seine.

| Sites Natura 2000 | Directive Oiseaux | Directive Habitats |
|---------------------------------------|--|--|
| 25 sites | 6 Zones de Protection Spéciales (ZPS) en partie en mer | 6 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) 13 Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) dont 3 en mer |
| Surface sur le territoire du Calvados | ZPS : 5 294 ha | ZSC : 7 045 ha SIC : 8 247 ha |

| Opérateurs Natura 2000 | Contrats Natura 2000 | Chartes Natura 2000 |
|------------------------|----------------------|---------------------|
| 8 | 20 | 21 |



La politique forestière

La politique forestière de l'État dans le département, conduite par la DDTM, s'est articulée en 2012, comme les années précédentes, autour de deux axes majeurs :

- l'incitation à la mise en exploitation et à l'amélioration des conditions d'exploitation par le biais des aides publiques ;
- la protection du patrimoine existant par l'application de la réglementation en matière forestière :

| | Nombre total de dossiers suivis | Surface totale suivie (ha) |
|--------------------------|---------------------------------|----------------------------|
| Boisement prime | 34 | 318 |
| Reboisement tempête | 26 | 105,84 |
| Reboisement hors tempête | 17 | 144 |
| Balivage et élagage | 6 | 133 |
| Équipement | 13 | - |

La DDTM a instruit également en 2012 des demandes d'autorisation de défrichement, des demandes de coupe, ainsi que des dossiers de demande d'exonération fiscale :

| | Nombre total de dossiers en cours | Surface concernée en 2012 (ha) |
|------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| Défrichement | 1 | 43 (dont 42 ha sur Brémoy/Jurques) |
| Autorisation de coupe | 0 | 35 |
| Dossiers fiscaux | 521 | 2 110 |
| Plan Simple de Gestion (PSG) | 285 | 955 |

La chasse et la lutte contre les nuisibles

La DDTM a conduit en 2012 les missions habituelles qu'elle exerce pour le compte de l'État dans le domaine de la chasse et de la pêche :

- présidence de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage : 3 réunions en formation plénière ;
- préparation des arrêtés réglementant les activités de chasse et de la pêche : 1 arrêté pour la campagne de chasse et un arrêté pour la campagne de pêche ;
- élaboration d'un plan de gestion du sanglier sous la forme d'un contrat de prélèvement entre la fédération départementale des chasseurs et les détenteurs du droit de chasse : 1 ;

- élaboration de plans de chasse pour les grands gibiers : 1 401 accordés sur 1 602 demandes ;
- élaboration de plans de chasse pour les lièvres : 2 300 accordés sur 2 543 demandes.

La lutte contre les nuisibles a représenté une activité importante de la DDTM qui s'est attachée à prendre les mesures propres à assurer la mise en œuvre, au niveau du département, de la réglementation édictée au plan nationale.

Plus particulièrement, elle s'est mobilisée en 2012 pour la lutte collective contre les ragondins et les rats musqués initiée en 2010 sur les bassins de la Seulles et de la Touques.

La sécurité des activités maritimes et portuaires ainsi que des activités de pêche

La DDTM a participé à la surveillance et aux contrôles des activités maritimes et portuaires ainsi que des activités de pêche en 2012.

L'activité de loisirs nautiques en mer a connu en 2012 un événement important : l'organisation de la manifestation du « Normandy Channel Race » qui s'est déroulée à Caen du 2 au 9 septembre 2012. A cette occasion 16 voiliers « Classe 40 » ont été accueillis dans le bassin Saint-Pierre et le trois mâts BELEM, invité d'honneur de cette grande épreuve nautique, accompagné par LE VULCAIN, bâtiment de la Marine Nationale, ont fait escale à Caen. Outre cette grande manifestation, la DDTM a instruit, durant cette année 2012, 144 manifestations nautiques dont six fêtes de la mer.

La prévention et le contrôle des loisirs nautiques constituent une mission particulièrement importante des services de l'État.

La DDTM a mené en 2012 à ce titre deux opérations coordonnées de sensibilisation et de contrôle, dites « opérations sécurité en mer », en liaison avec les services de la gendarmerie maritime, de la gendarmerie départementale et de la police.

L'État a un rôle majeur à jouer pour assurer le respect de la réglementation des pêches. Dans ce cadre, la DDTM s'est montrée particulièrement vigilante en 2012 :

- instruction d'une centaine de procédures de sanctions administratives,
- notification de 25 avertissements aux contrevenants ;
- envoi aux Parquets de Caen et de Lisieux de 15 avis dans le cadre de procédures pré-contentieuses.



Plus particulièrement, les services de la DDTM et ceux de la DDPP ont conduit à la fin de l'année 2012 des actions particulièrement énergiques pour la lutte contre la pêche des coquilles Saint-Jacques dans les zones contaminées par l'Amnesic Shellfish Poison (ASP).

A cet effet, un arrêté préfectoral du 19 octobre 2012 a défini les mesures applicables dans le département pour réglementer la filière de pêche, de débarque et de transport des coquilles Saint-Jacques issues de la zone soumise à restriction de pêche.

Dans ce cadre, des mesures particulièrement énergiques ont été imposées aux pêcheurs qui souhaitaient pêcher au sein des zones contaminées, notamment :

- des décisions d'ouverture ou de fermeture des zones ont été prises chaque semaine en fonction de la contamination des coquillages ;
- à partir d'un certain seuil de contamination, les coquilles ont fait l'objet d'un décorticage pour pouvoir être commercialisées et au-delà de cette limite, leur pêche a été interdite ;
- les pêcheurs ont été inscrits sur une liste établie par l'organisation de producteurs de Basse-Normandie avant d'être autorisés à débarquer de la coquille Saint-Jacques, cette liste étant établie sur la base du volontariat et par tirage au sort ;
- l'intégralité des coquilles Saint-Jacques pêchées en zones soumises à restriction a été systématiquement débarquée dans un lieu de débarque autorisé et vendue à un établissement agréé.

Un système de suivi des navires par satellite de type VMS a été installé sur les navires et un système de surveillance de la pêche a été mis en place dans les zones contaminées avec l'appui du centre national de surveillance des pêches implanté à Etel, les unités littorales des affaires maritimes et les gendarmes de la brigade de surveillance littorale.

Au cours de la campagne 2012-2013, plus de 150 contrôles ont été effectués, en mer comme à terre, et 46 infractions ont été relevées dont 36 concernant une pêche en zone interdite.

ANNEXES

Les effectifs des services de l'État

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2012

| Services de l'État | Effectifs | |
|---|--------------------------------------|--|
| | Titulaires Équivalent temps plein | Non titulaires Équivalent temps plein |
| Éducation Nationale* | 9202 ^{(1)*} | 1509 ^{(2)*} |
| DRFIP | 973,6 | 19 |
| Douanes | 177,8 | |
| Direction Départementale de la Sécurité Publique | 714 | |
| Groupement de Gendarmerie | 760 | |
| Service Départemental de l'ONAC et VG | 5 | 1,8 |
| Direction Départementale des Territoires et de la Mer | 264,66 | 5,66 |
| Direction Départementale de la Protection des Populations | 72,6 | 7,22 |
| Direction Départementale de la Cohésion Sociale | 46 | 1 |
| Délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé | 32,5 | 2 |
| Service territorial de l'architecture et du patrimoine | 8,6 | |
| Préfecture | 284,9 | |
| UT DIRECCTE | 68 | 2 |
| UT DREAL | 8,6 | |
| TOTAL | 12 618,26 | 1 547,68 |

* Ne concerne que les agents gérés par l'inspection académique.

⁽¹⁾ enseignement public, exprimé en Equivalent Temps Plein Annuel (ETPA), y compris 548,59 ETPA correspondant aux subventions versées aux EPLE pour la rémunération des AED

⁽²⁾ enseignement privé, exprimé en ETPA

Les dotations de l'État au Conseil Général en €

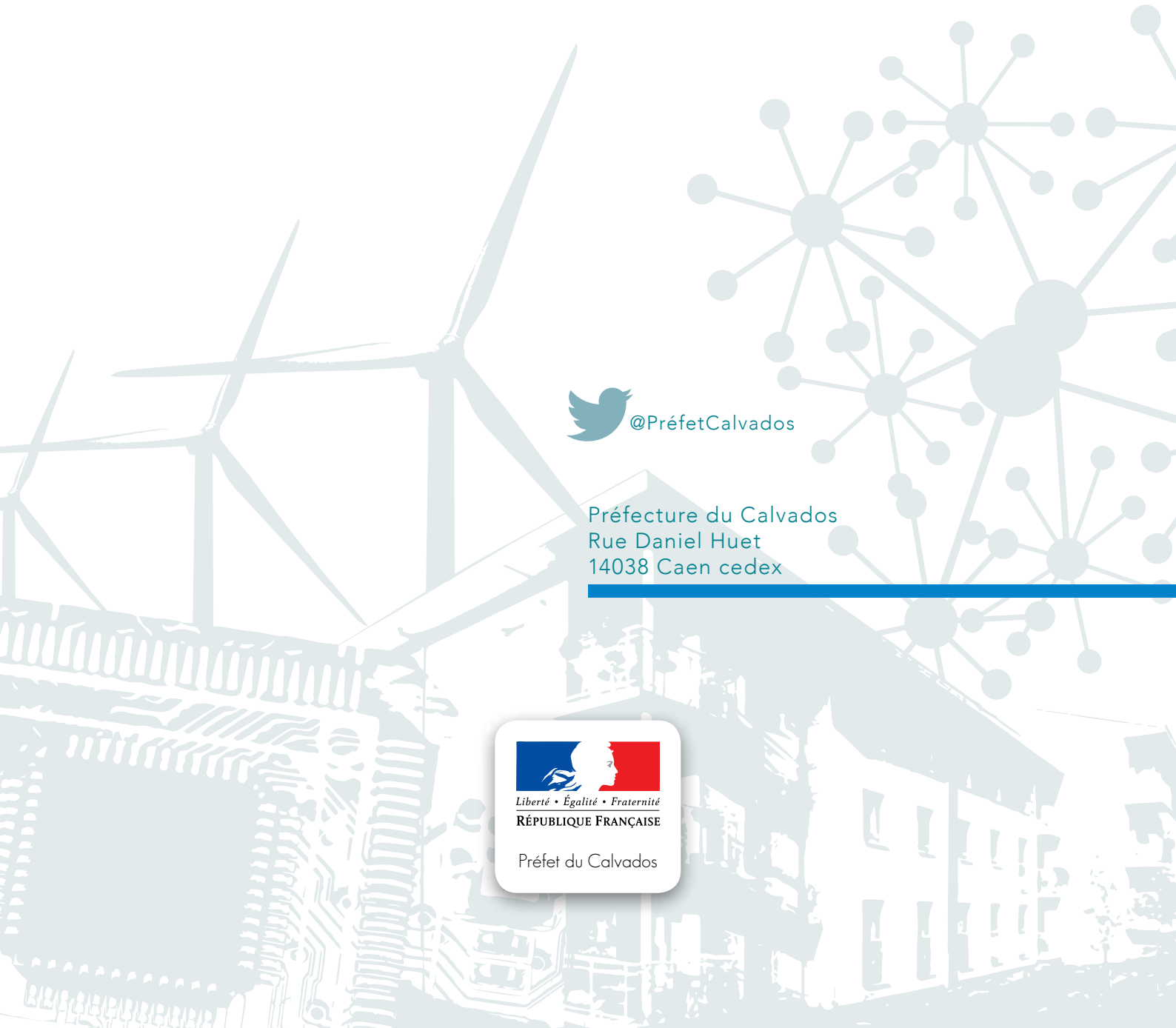
| L'appui de l'État au Conseil Général du Calvados | 2010 | 2011 | 2012 |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|
| Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) | 124 586 311 | 125 522 321 | 126 351 461 |
| Allocations compensatrices | 11 265 962 | 11 293 272 | 8 798 478 |
| Dotation Générale de Décentralisation (DGD) et FCFT | 4 064 328 | 4 113 195 | 4 084 777 |
| DCRTP et FNGIR (à compter de 2011) | | 18 356 149 | 18 367 890 |
| TOTAL Fonctionnement | 139 916 601 | 159 284 937 | 157 602 606 |
| Dotation Globale d'Équipement (DGE) | 2 391 097 | 2 351 963 | 2 602 780 |
| Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) | 12 924 451 | 7 484 262 | 8 150 557 |
| Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC) | 3 054 536 | 3 054 536 | 3 054 536 |
| TOTAL Investissement | 18 370 084 | 12 890 761 | 13 807 873 |
| TOTAL GENERAL | 158 286 685 | 172 175 698 | 171 410 479 |

Les dotations de l'État aux communes et EPCI en €

| L'appui de l'État aux communes et EPCI | 2010 | 2011 | 2012 |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|
| Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) | 230 520 407 | 231 251 669 | 232 713 209 |
| Allocations compensatrices | 17 345 804 | 19 999 215 | 16 713 440 |
| Dotation Globale de Décentralisation | 4 433 383 | 4 974 302 | 4 918 644 |
| DCRTP et FNGIR (à compter de 2011) | | 26 748 867 | 26 262 525 |
| TOTAL Fonctionnement | 252 299 594 | 282 974 053 | 280 607 818 |
| Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) | 41 453 359 | 35 337 288 | 35 214 295 |
| Dotation Globale d'Équipement (DGE) | 8 102 924 | 9 502 435* | 9 831 871* |
| Dotation de Développement Rural (DDR) | 2 218 095 | | |
| Amendes de police | 4 779 185 | 5 768 908 | 5 112 956 |
| TOTAL Investissement | 56 553 563 | 50 608 631 | 50 159 122 |
| TOTAL GENERAL | 308 853 157 | 333 582 684 | 330 766 940 |

* DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (fusion de la DGE et DDR), à compter de 2011

2012



@PréfetCalvados

Préfecture du Calvados
Rue Daniel Huet
14038 Caen cedex



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet du Calvados